

Budget primitif 2018 – Présentation générale

Le budget 2018, présenté ici dans ses grandes lignes, est **le premier budget à se rapporter exclusivement à des politiques et à des dispositifs d'intervention Grand Est.**

Il traduit donc pleinement, dans toutes ses composantes, ses choix assumés et ses priorités, le projet politique qui est celui de notre mandature. Il porte témoignage de **l'ambition** qui est la nôtre au service du développement et du rayonnement de notre région et de chacun de ses territoires et de **notre engagement résolu** au côté des entreprises, des milieux économiques, de toutes les forces vives qui assurent la dynamique au quotidien de notre région et, bien évidemment, de l'ensemble de nos concitoyens qui attendent de notre collectivité qu'elle soit à la hauteur de leurs besoins et de leurs aspirations.

Les deux précédents exercices budgétaires s'inscrivaient dans une phase nécessairement transitoire, le temps pour notre collectivité de se doter de politiques publiques nouvelles et de cadres d'intervention renouvelés. Ce travail, d'une ampleur conséquente, nous a fortement mobilisés tout au long de ces derniers mois. Mené **en concertation approfondie** dans tous nos domaines d'intervention avec nos partenaires et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, il a dûment intégré **les compétences nouvelles** qui nous sont légalement conférées de même que **les contraintes et aléas** auxquels les collectivités territoriales demeurent aujourd'hui confrontées sur le plan budgétaire.

Cette démarche pour définir et préciser les politiques qui, dans tous nos champs de compétences et d'intervention volontariste, remplacent désormais les plus de 700 mesures cumulées des trois anciennes Régions, nous a permis d'identifier et de **prendre toute la mesure des enjeux, des risques, des fragilités et des attentes qui existent dans notre territoire** sur le plan économique, social, territorial, environnemental, énergétique, agricole, etc., qui doivent trouver réponse, voire être anticipés.

Il nous a également offert l'opportunité d'appréhender les **multiples atouts, richesses et potentialités que recèle le Grand Est, et qui font de notre région une terre dont l'exemplarité à maints égards mérite d'être soutenue, renforcée, valorisée et promue largement au-delà de ses frontières mais aussi auprès de tous nos concitoyens.**

Face à ces constats, notre action est toute entière mobilisée autour de **deux grands objectifs fondateurs** :

- **assurer et renforcer la solidarité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble régional sur le plan territorial et social ;**
- **affirmer et promouvoir, en tous domaines, la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du Grand Est et de chacun de ses territoires.**

In fine, **notre volonté, notre ambition, est de faire du Grand Est une communauté de destin dynamique, entreprenante, innovante, qui tient toute sa place comme première région européenne de France, largement ouverte à l'international, en même temps qu'une région d'opportunités, de perspectives et de bien vivre au quotidien pour tous ses habitants, où qu'ils se trouvent sur le territoire.**

Cinq priorités déclinent ce double objectif. Leur vocation est de **structurer, en transversalité et en parfaite complémentarité**, l'ensemble de nos politiques sectorielles, dispositifs d'intervention et initiatives diverses.

Gage d'une action publique que nous voulons **cohérente, pragmatique, souple, non figée, évolutive car régulièrement évaluée dans son efficacité**, ces priorités sont les suivantes :

- **l'Emploi** : préoccupation première de nos concitoyens, la question de l'emploi représente pour notre collectivité une exigence supérieure, celle de **refuser toute fatalité en ce domaine**. Si elle est directement au cœur de nos compétences en matière de développement économique et de formation, elle doit imprégner toutes nos politiques sectorielles, chacune contribuant, à sa manière, à **soutenir et dynamiser l'activité et l'emploi et à faire du Grand Est une terre de qualifications et de compétences adaptées aux besoins économiques d'aujourd'hui et de demain** ;
- **la Jeunesse** : le Grand Est est une région jeune, ce qui est un atout en même temps qu'une responsabilité particulière que notre collectivité entend pleinement assumer, dans le cadre de ses différentes compétences mais également de manière très volontariste et innovante : celle de **mettre à la disposition de chaque jeune, où qu'il se trouve sur le territoire régional, les meilleures conditions pour se réaliser et s'épanouir sur le plan éducatif, personnel et professionnel** ;
- **les Territoires** : notre région est riche de la diversité de ses territoires ruraux et urbains, à l'identité et aux spécificités bien marquées. Toutefois, des différences notables de développement, sur le plan démographique, économique et social, menacent la cohésion et l'équilibre de l'ensemble régional. Aussi **notre collectivité déploiera, en concertation et en partenariat avec les acteurs locaux, singulièrement les collectivités territoriales et les intercommunalités, une action multiforme et de proximité, avec notamment ses douze agences territoriales pour assurer la structuration et le maillage du territoire régional et la solidarité et la complémentarité entre toutes ses composantes et apportera de même, là où elle fait défaut, une aide à l'ingénierie pour le montage de projets structurants** ;
- **les Mobilités** : cette question est centrale et stratégique car elle contribue de manière décisive à la cohésion territoriale et sociale et à l'attractivité économique au sens large de notre région et de chacun de ses territoires. Notre collectivité, très volontariste et forte des leviers d'action supplémentaires qui sont les siens suite aux récents transferts de compétences, renforcera son action, notamment pour **proposer, à toutes les échelles de notre territoire, une offre multimodale accessible à tous, innovante et de qualité. De même, l'inscription et le positionnement favorable du Grand Est dans les grands réseaux de transports européens et internationaux demeurera une priorité forte** ;

- **l'Europe** : le Grand Est, géographiquement au cœur de l'Europe, a tous les atouts pour **s'affirmer comme la première région européenne de France** et pour tirer parti des opportunités que lui confère cette situation privilégiée, que ce soit sur le plan économique, culturel, intellectuel, touristique, ou linguistique entre autres. Là encore, toutes nos politiques sectorielles ont vocation à être porteuses de cette ambition, qu'il s'agisse des transports, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de l'environnement pour ne prendre que ces exemples.

Les budgets précédents ont permis la mise en œuvre d'actions et d'initiatives ouvrant la voie à cette ambition que nous portons pour notre région. A l'instar du **Pacte pour la Ruralité**, premier acte de notre mandature - adopté dès janvier 2016 -, et dont l'une des mesures phares, le déploiement d'un réseau Très Haut Débit par fibre optique pour tous et sur l'ensemble de nos territoires sans exception, est emblématique **des valeurs et des engagements qui sont les nôtres au service du Grand Est, et qui trouvent dans ce budget 2018 leur pleine expression.**

Comme dans les budgets précédents, l'exercice 2018 est marqué par le **souci de maintenir les grands équilibres** par une gestion rigoureuse du fonctionnement et ce afin de **préserver un haut niveau d'investissement. Il affiche une augmentation de 0,2% par rapport au montant voté lors du budget primitif 2017, soit un montant de 2 863 M€**

En matière de dépenses d'intervention (2 188 M€), l'augmentation proposée est de +1,2% par rapport au BP 2017, essentiellement en lien avec la mobilité et la montée en puissance des fonds européens.

Les dépenses hors interventions (663 M€) progressent de moins de 1% par rapport à l'exercice précédent, du fait de la maîtrise des dépenses dédiées aux moyens généraux et à l'encadrement de la masse salariale.

Pour 2018, le volume d'autorisations de programme nouvelles prévu est de 620 M€, essentiellement dans les domaines de l'économie et des transports. Le volume d'autorisations d'engagement nouvelles prévu est quant à lui de 2,1 Md€, essentiellement dans le domaine du transport.

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES

	Budget primitif 2017				Budget primitif 2018				Variation BP 2018 / BP 2017		
	Investissement	Fonctionnement	TOTAL		Investissement	%	Fonctionnement	%		TOTAL	
Formation professionnelle continue	100 000	219 454 582	219 554 582		1 055 200	955,2%	188 375 442	-14,2%	189 430 642	-13,7%	- 30 123 940
Apprentissage	10 875 584	151 907 549	162 783 133		12 920 000	18,8%	148 222 980	-2,4%	161 142 980	-1,0%	- 1 640 153
Sanitaire et social	2 911 000	99 308 600	102 219 600		3 000 000	3,1%	102 683 000	3,4%	105 683 000	3,4%	3 463 400
Lycées	185 436 608	170 565 768	356 002 376		192 339 036	3,7%	165 529 950	-3,0%	357 868 986	0,5%	1 866 610
Culture	13 100 000	40 101 000	53 201 000		13 110 795	0,1%	40 128 620	0,1%	53 239 415	0,1%	38 415
Sport	2 682 400	13 007 100	15 689 500		3 537 000	31,9%	13 692 635	5,3%	17 229 635	9,8%	1 540 135
Aménagement du territoire	90 735 449	14 880 937	105 616 386		86 608 200	-4,5%	10 083 466	-32,2%	96 691 666	-8,5%	- 8 924 720
Relations internationales et transfront.	48 875 799	37 939 120	86 814 919		55 299 138	13,1%	47 405 642	25,0%	102 704 780	18,3%	15 889 861
Environnement	21 708 645	15 335 541	37 044 186		24 010 000	10,6%	14 480 000	-5,6%	38 490 000	3,9%	1 445 814
Transport	151 706 866	695 759 454	847 466 320		154 337 938	1,7%	712 918 827	2,5%	867 256 765	2,3%	19 790 445
Economie	44 177 365	25 653 139	69 830 504		53 876 846	22,0%	29 927 851	16,7%	83 804 697	20,0%	13 974 193
Recherche et innovation	31 817 606	28 475 228	60 292 834		35 268 981	10,8%	32 049 076	12,6%	67 318 057	11,7%	7 025 223
Agriculture	13 518 177	6 291 400	19 809 577		14 193 650	5,0%	6 655 000	5,8%	20 848 650	5,2%	1 039 073
Tourisme	11 000 000	14 833 265	25 833 265		11 200 000	1,8%	14 674 000	-1,1%	25 874 000	0,2%	40 735
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTIONS	628 645 499	1 533 512 683	2 162 158 182		660 756 784	5,1%	1 526 826 489	-0,4%	2 187 583 273	1,2%	25 425 091
Ressources humaines	15 000	295 598 647	295 613 647		180 000		302 820 000	2,4%	303 000 000	2,5%	7 386 353
Moyens généraux et Assemblées	17 051 760	32 251 770	49 303 530		11 172 901	-34,5%	29 748 443	-7,8%	40 921 344	-17,0%	- 8 382 186
Communication	18 500	6 785 000	6 803 500		18 000	-2,7%	6 366 300	-6,2%	6 384 300	-6,2%	- 419 200
Mouvements financiers		81 317 226	81 317 226				81 331 998	0,0%	81 331 998	0,0%	14 772
Charge de la dette	163 350 000	61 850 000	225 200 000		173 500 000	6,2%	58 650 000	-5,2%	232 150 000	3,1%	6 950 000
TOTAL DEPENSES HORS INTERVENTIONS	180 435 260	477 802 643	658 237 903		184 870 901	2,5%	478 916 741	0,2%	663 787 642	0,8%	5 549 739
TOTAL BUDGET HORS REVOLVING	809 080 759	2 011 315 326	2 820 396 085		845 627 685	4,5%	2 005 743 230	-0,3%	2 851 370 915	1,1%	30 974 830
Revolving	38 000 000		38 000 000		12 000 000	-68,4%			12 000 000	-68,4%	-26 000 000
TOTAL GENERAL	847 080 759	2 011 315 326	2 858 396 085		857 627 685	1,2%	2 005 743 230	-0,3%	2 863 370 915	0,2%	4 974 830

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES

	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018	Variation BP 2018 / BP 2017
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
FISCALITE DIRECTE	742 707 405 €	750 245 550 €	7 538 145 €
CVAE	610 763 644 €	618 322 000 €	7 558 356 €
CVAE péréquation	13 720 000 €	16 412 000 €	2 692 000 €
IFER	57 241 319 €	57 241 000 €	-319 €
FNGIR	46 337 379 €	46 337 000 €	-379 €
Attributions de compensation Transfert Transports	14 645 063 €	11 933 550 €	-2 711 513 €
AUTRES IMPOTS ET TAXES	845 611 265 €	1 297 692 000 €	452 080 735 €
Cartes grises	165 368 000 €	175 000 000 €	9 632 000 €
TICPE part compensation	316 847 329 €	319 633 000 €	2 785 671 €
TICPE ex - 1ère part modulation	55 400 000 €	55 400 000 €	0 €
TICPE part Grenelle	54 474 000 €	54 474 000 €	0 €
TICPE Prime apprentissage	22 298 000 €	22 340 000 €	42 000 €
TICPE ARA	5 700 000 €	8 363 000 €	2 663 000 €
Ress. Form pro et apprentissage (TICPE; frais gestion)	73 175 935 €	74 327 000 €	1 151 065 €
Taxe d'apprentissage (part fixe)	142 151 837 €	142 151 000 €	-837 €
Taxe d'apprentissage (part dynamisme)	10 196 164 €	15 173 000 €	4 976 836 €
TVA	0 €	430 831 000 €	430 831 000 €
DOTATIONS	600 379 873 €	153 524 000 €	-446 855 873 €
DGF forfaitaire	402 170 448 €	0 €	-402 170 448 €
DGF péréquation	18 560 295 €	0 €	-18 560 295 €
DGD	95 869 650 €	108 870 000 €	13 000 350 €
Compensations diverses	9 134 647 €	8 524 000 €	-610 647 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	36 029 669 €	36 030 000 €	331 €
Fonds de soutien exceptionnel aux actions Dvpt Eco	38 300 000 €		-38 300 000 €
CVAE exonérée compensée	315 164 €	100 000 €	-215 164 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	119 226 664 €	114 220 422 €	-5 006 242 €
Services généraux	4 562 970 €	2 315 795 €	-2 247 175 €
Participation "Plan 500 000"	29 900 000 €	0 €	-29 900 000 €
Formation professionnelle et apprentissage hors "Plan 500 000"	1 350 000 €	12 496 000 €	11 146 000 €
Enseignement	17 112 125 €	17 421 000 €	308 875 €
Culture, sports et loisirs	943 000 €	587 000 €	-356 000 €
Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Aménagement des territoires	36 000 €	1 268 000 €	1 232 000 €
Fonds européens 2014-2020 Chapitre 6	33 988 885 €	43 275 407 €	9 286 522 €
Environnement	1 946 658 €	2 660 000 €	713 342 €
Transports	22 179 582 €	29 824 220 €	7 644 638 €
Action économique	1 957 444 €	373 000 €	-1 584 444 €
Opérations financières	4 750 000 €	3 500 000 €	-1 250 000 €
Reprise provisions	500 000 €	500 000 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 307 925 207 €	2 315 681 972 €	7 756 765 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
DOTATIONS	64 095 475 €	64 095 000 €	-475 €
DRES	64 095 475 €	64 095 000 €	-475 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	151 974 184 €	128 647 418 €	-23 326 766 €
Services généraux	37 250 €	5 280 €	-31 970 €
Formation professionnelle et apprentissage		0 €	0 €
Enseignement hors DRES	9 927 000 €	7 530 000 €	-2 397 000 €
Culture, sports et loisirs	2 550 000 €	850 000 €	-1 700 000 €
Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Aménagement des territoires	25 000 000 €	25 160 000 €	160 000 €
Fonds européens 2014-2020	48 801 299 €	55 291 138 €	6 489 839 €
Environnement	3 398 000 €	1 305 000 €	-2 093 000 €
Transports	831 500 €	1 728 500 €	897 000 €
Action économique	4 949 135 €	4 682 500 €	-266 635 €
FCTVA	54 200 000 €	31 659 000 €	-22 541 000 €
Produits des cessions d'immobilisations	2 280 000 €	436 000 €	-1 844 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	216 069 659 €	192 742 418 €	-23 327 241 €
TOTAL HORS EMPRUNT HORS REVOLVING	2 523 994 866 €	2 508 424 390 €	-15 570 476 €
Revolving	38 000 000 €	12 000 000 €	-26 000 000 €
TOTAL HORS EMPRUNT	2 561 994 866 €	2 520 424 390 €	-41 570 476 €
EMPRUNT	296 401 219 €	342 946 525 €	46 545 306 €
TOTAL GENERAL	2 858 396 085 €	2 863 370 915 €	4 974 830 €

I – Grandes priorités 2018

1- Dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention sont en hausse de 1,2% par rapport au budget primitif 2017 pour s'établir à 2 188 M€, et articulées autour des cinq priorités affirmées.

PRIORITE - FAIRE DU GRAND EST UNE GRANDE REGION DE QUALIFICATION ET D'EMPLOI

Le Budget 2018 prévoit de consacrer à cette première priorité 467 M€ dont 84 M€ au titre de l'économie, 67 M€ au titre de l'innovation et de la recherche, 295 M€ au titre de la formation professionnelle et 21 M€ au titre de l'agriculture.

Notre collectivité en sa qualité de pilote en matière de développement économique et de chef de file de l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues, se doit d'être résolument en première ligne pour lutter contre le chômage, préoccupation première de nos concitoyens. L'action publique doit être totalement mobilisée sur cette question, **à l'égard tout particulièrement des jeunes générations**, premières à ressentir durement les effets des crises et bouleversements économiques.

Cette double responsabilité nous conduira à **articuler encore plus étroitement nos politiques d'interventions économiques et de formation professionnelle**. L'objectif, en d'autres termes, est d'assurer un accompagnement efficace des entreprises et de tous secteurs d'activités (industrie, artisanat, agriculture, tourisme, tertiaire), et de mettre en parallèle à la disposition des demandeurs d'emploi et des salariés des formations adaptées aux besoins d'aujourd'hui et de demain de l'économie régionale, et donc parfaitement **gages d'employabilité pour tous**.

Notre Région a l'ambition de déployer une ambition d'excellence pour affirmer le Grand Est comme une grande région de qualification et d'emploi.

Une stratégie de développement économique fondée sur une ambition partagée

Notre collectivité a adopté l'an passé son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation - SRDEII. Au-delà de l'exercice imposé par la loi portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), nous nous sommes dotés **d'une politique ambitieuse de développement économique et d'innovation qu'il convient de consolider et de déployer**. Ceci se fera au travers du plan régional en faveur de l'industrie du futur, du dialogue renforcé que nous aurons avec tous les territoires, du déploiement des Pactes Offensive Croissance Emploi, des agences de développement économiques, des fonds financiers ou encore avec l'action du réseau des développeurs.

Ceci se fera sous l'égide et dans le respect des trois principes et de l'objectif majeur qui ont guidé nos réflexions : l'ambition, le partenariat, la fédération des acteurs au service du développement de tous les territoires.

Ambition au regard des objectifs fixés et des montants financiers déjà engagés.

Nous entendons accompagner, au cours de la période 2016-2020, 750 PME et 150 exploitations agricoles dans leur parcours pour devenir entreprises 4.0, 2 000 entreprises à l'export, et 500 start-ups dans leur phase de démarrage et de croissance.

Dans cette perspective, nous avons mis en place, dès juin 2017, un véritable **choc de financement des entreprises (progression des crédits de plus de 35 M€ entre 2016 et 2017)**, au travers du partenariat avec bpifrance (180 M€ de prêts susceptibles d'être garantis, 8,4 M€ de prêts d'amorçage, 25 M€ de prêts sans garantie à taux bonifiés en faveur de la croissance des TPE et des PME) et des appels à manifestation d'intérêt (dotés de 15 M€) qui seront complétés en 2018 par nos dispositifs d'intervention en fonds propres.

Notre ambition s'exprime également au travers des initiatives que nous prenons pour **développer le rayonnement du Grand Est au plan national et européen**. Notre collectivité a ainsi été la première Région à s'engager dans le PIA3 dès la fin 2017, pour un montant de 15 M€. Nous prendrons appui sur notre Bureau de représentation à Bruxelles dont l'une des missions est de faciliter l'inscription des entreprises de notre région dans les programmes européens. Nous développerons également, en 2018, en lien étroit avec l'Etat, un plan d'action spécifique et très opérationnel face au Brexit, qui portera notamment sur l'identification et l'accueil des entreprises désireuses de quitter le territoire du Royaume-Uni.

Partenariat suite. De fait, l'action économique fait intervenir de nombreux acteurs, notamment publics ou parapublics (Région, intercommunalités, chambres consulaires, etc.). La Région Grand Est sera, résolument, une collectivité partenaire.

Nous avons dès 2017 noué un partenariat avec **les Chambres Régionales de Métiers, de Commerce et d'Industrie, de l'Economie Sociale et Solidaire**. Nous ferons de même avec la Caisse des Dépôts et des Consignations en 2018 afin de garantir un accompagnement fort aux projets structurants qui sont portés par les territoires, à l'instar du campus Nextmed à Strasbourg, de TCRM Bliba à Metz ou du site dédié à la bioéconomie de Pomacle Bazancourt.

Le partenariat fonde aussi l'élaboration des **Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE)** dont le cadre a été adopté en 2017 et qui se déploieront en 2018, en premier lieu sur les territoires de Charleville Mézières, Forbach, Saint Dié, Val d'Argent et des trois métropoles de Metz, du Grand Nancy et de l'Eurométropole de Strasbourg, avec lesquelles les échanges ont été engagés dès 2017.

Au-delà des POCE, la Région, accompagnée de partenaires clés comme la CDC, aura des contacts réguliers avec tous les territoires du Grand Est, pour échanger sur leurs projets structurants et en accélérer l'émergence, par le biais notamment des **services d'ingénierie de projet** qui seront développés au sein de nos agences territoriales.

La question particulière des **agences de développement économique** relève quant à elle du partenariat avec les intercommunalités : leur rôle est d'être au service synergique des compétences de la Région et des intercommunalités en matière de développement économique. 2018 verra vraisemblablement l'évolution d'Ardennes Développement - qui réunit déjà les intercommunalités des Ardennes et la Région -, l'émergence d'une structure fruit d'une démarche partagée des intercommunalités de Troyes et de Chaumont, ainsi que l'engagement d'une réflexion sur le territoire de la Marne, en particulier autour des intercommunalités de Châlons-en-Champagne, d'Eprenay et de Reims.

Sur le territoire lorrain, et en lien étroit avec les intercommunalités concernées, la Région examinera comment les structures proposées par les Départements sont de nature à jouer un rôle opérationnel en matière de développement économique tout en respectant la loi NOTRe.

Fédération enfin car face aux enjeux, il est important de mobiliser et de fédérer toutes les énergies.

Ainsi, dès 2018, la **nouvelle gouvernance du SRDEII sera mise en place**, autour respectivement du G20 réunissant les acteurs publics du développement économique et de l'innovation, du Conseil 100 composé des entreprises représentatives du territoire, et de la GUEST (Gouvernance Unie pour le rayonnement de l'ESS dans le Grand Est du comité régional de l'économie sociale et solidaire).

Il sera également procédé au **lancement du réseau des développeurs** au service des projets des entreprises. La finalité en est, qu'en tout lieu du territoire régional, chaque entreprise dispose de la même qualité de service et que les entreprises bénéficient d'une réponse coordonnée de l'ensemble des acteurs concernés. Notre objectif est que ce réseau compte rapidement **500 développeurs**.

En complément, notre collectivité se dotera d'une **force d'expertise internalisée sur des sujets pointus** (levée de fonds par exemple) qui sera mobilisée à la demande des développeurs.

Vecteur spécifique et transversal de développement, **le numérique sera résolument au cœur de nos priorités d'action** : grâce aux réseaux d'initiative public ROSACE ET LOSANGE, le Grand Est sera la **première région de France intégralement couverte par le THD en fibre optique jusque chez l'habitant**. Tous nos dispositifs issus du SRDEII - Plan industrie du futur, Plan régional de l'artisanat, Appel à manifestation d'intérêt dédié à la modernisation des PME, Appel à manifestation d'intérêt en faveur de l'économie numérique - **invitent donc les acteurs à engager résolument leur transition numérique**.

Pour accompagner ces transitions, nous nous attacherons dès 2018 à ce que des premières **expérimentations soient rapidement mises en œuvre en matière de développement des compétences du numérique**.

Il est proposé d'inscrire au BP 2018 **106,1 M€ d'autorisations de programme (AP), 53,6 M€ de crédits de paiement d'investissement (CPI), 30,6 M€ d'autorisations d'engagement (AE) et 32,5 M€ de crédits de paiement de fonctionnement (CPf) au titre du développement économique du Grand Est**.

Un écosystème Grand Est de l'innovation, creuset de l'économie régionale de demain

L'innovation est au cœur de la compétitivité d'un territoire. Conformément au SRDEII et comme cela a déjà été engagé en 2017, **l'envie et la capacité d'innover seront incitées, accompagnées et amplifiées sur l'ensemble du territoire afin que le Grand Est gagne en compétitivité et en attractivité**.

Cet engagement vaut pour l'innovation sous toutes ses formes - technologique, organisationnelle ou sociale -, pour toutes les entreprises et pour tous les territoires. De fait, les territoires deviennent eux-mêmes innovants, comme en témoigne l'appel à projet « Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) », initié par la CDC dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir 3 qui, à l'issue de la première phase de sélection, a retenu à la fin de cette année cinq projets de territoires du Grand Est.

C'est dans cette perspective que nous avons initié, au cours de ces derniers mois, la **mise en convergence et en synergie de l'écosystème de l'innovation** - centres de ressources technologiques, pôles et clusters -, de même que le déploiement d'un maillage d'incubateurs avec le lancement de Rimbaudtech à Charleville Mézières en lien étroit avec SEMIA. Nous avons également créé la boîte à outil du financement de l'innovation, notamment avec le dispositif bpifrance, qui met à disposition 48 M€ de crédits pour les projets d'innovation des entreprises.

2018 sera marquée par l'émergence d'une **agence régionale de l'innovation unique**, au service des projets des entreprises et des territoires. Elle inscrira dans sa gouvernance ce double objet en s'adjoignant deux Conseils, l'un avec des métropoles et grandes agglomérations, l'autre avec des entreprises. Elle sera **déterminante pour le développement des filières émergentes identifiées dans le SRDEII, celles-là mêmes qui créeront les emplois de demain.**

2018 sera également l'année des start-ups : déploiement accéléré des incubateurs sur l'ensemble du territoire, labellisation via la Région, premier dispositif régional d'accélération des start-ups.

Enfin 2018 devrait permettre, à l'instar de ce qui a été fait en matière d'industrie du futur, sujet lié au développement économique, de définir avec les acteurs concernés un plan d'action régional pour **faire du Grand Est un leader en la matière, suite à la tenue des premiers Etats Généraux de la Bioéconomie.**

Le volet « Immobilier » des projets soutenus par la Région Grand Est au titre du domaine de l'innovation représente en 2018 un volume de crédits de paiement d'investissement de **1,9 M€** mobilisé par trois opérations :

- construction neuve d'EASE (European Aseptic and Sterile Environment), usine école à Illkirch-Graffenstaden ;
- construction neuve des CRT matériaux et Holo3 à Illkirch-Graffenstaden ;
- restructuration avec extension des locaux du CRT IREPA Laser à Illkirch-Graffenstaden.

Au total, il est proposé d'inscrire au BP 2018 **18,2 M€ d'AP et 25,5 M€ de CPi ainsi que 16,2 M€ d'AE et 24,5 M€ de CPf dans le domaine de l'innovation.**

La recherche, vecteur d'attractivité et de notoriété du Grand Est

La Région a à cœur de développer la compétitivité et l'attractivité de son territoire. La qualité de sa recherche et sa capacité à impacter les projets des entreprises en sont des éléments déterminants.

C'est la raison pour laquelle la Région a fait le choix de s'investir volontairement pour que ses laboratoires de recherche poursuivent leur chemin vers l'excellence quels que soient la discipline et le territoire concerné, et qu'ils confortent leur attractivité vers les doctorants et jeunes chercheurs.

Attractivité, partenariat et ambition sont les principes qui ont guidé la refonte des politiques en matière de recherche.

- plus **d'attractivité** avec un dispositif dédié aux jeunes chercheurs de talent ;
- plus de **partenariat** avec le monde universitaire, avec celui des organismes de recherche à travers la mise en place d'une nouvelle gouvernance de la recherche et de nouvelles modalités d'octroi des bourses doctorales impliquant les écoles doctorales ;
- plus **d'ambition** avec l'inscription de la totalité des engagements des CPER au service de projets structurants d'équipements de recherche ainsi que la création du premier fonds régional de coopération pour la recherche pour conforter nos domaines d'excellence.

Ainsi, si l'année 2017 a été marquée par la définition et la mise en œuvre des nouvelles politiques et du nouveau mode de gouvernance de la recherche, 2018 sera celle de l'amplification du rôle du comité régional de la recherche et du déploiement du premier **fonds régional de coopération pour la recherche**.

L'année 2018 devrait également être charnière pour le Grand Est sur la question des **data center**. Le secteur de la recherche est un très important producteur et utilisateur de données et de capacités de calculs ; l'émergence sur notre région d'un data center labellisé par l'Etat est un enjeu majeur pour l'attractivité de notre territoire. La Région a donc proposé en lien avec l'Etat le lancement d'un accompagnement pour élaborer un dossier en la matière.

En matière de recherche, le BP 2018 se propose d'inscrire **4,6 M€ d'AP et 11,5 M€ de CPi** ainsi que **10,7 M€ d'AE et 11,8 M€ de CPF**.

L'emploi, objectif unique des politiques régionales de formation

A la hauteur des responsabilités qui sont les siennes dans le domaine de la formation, notre collectivité veille à organiser les concertations nécessaires avec les acteurs économiques et sociaux de façon à arrêter sa Stratégie Régionale de l'Orientation et de la Formation Professionnelle au service de l'emploi, matérialisée par le Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Objectif : que chaque habitant du Grand Est puisse avoir accès à une offre de qualité en termes de formation et d'orientation professionnelles.

En complément, le développement de la contractualisation avec les professions et les autorités académiques permettra de disposer d'un cadre d'intervention et de priorités tant pour les formations initiales et continues que pour la promotion des métiers, l'évolution professionnelle, l'accompagnement des publics ou encore la lutte contre les décrochages.

Les moyens mobilisés en Région pour l'emploi et la formation se situant à près de 6,5 Mds€ dans le Grand Est, dont 1,4 pour la formation initiale et 0,74 pour la formation continue, la concertation est nécessaire et la nécessité d'une gouvernance régionale lisible et maîtrisée est bien comprise.

En matière de formation professionnelle continue, **le budget proposé pour 2018, de plus de 189 M€** traduit la **volonté de notre collectivité de mettre en place des parcours de formation visant la qualification et l'emploi dont les demandeurs d'emploi pourront se saisir en fonction de leur situation.**

Au-delà de ces programmations de formations - qui se font dans des temporalités diversifiées, avec des anticipations sur le moyen/long terme et des réponses sur mesure en réactivité -, **les axes de travail suivants seront développés en 2018 :**

- **répondre aux besoins des territoires** : notre collectivité, en complémentarité avec les autres financeurs, mettra l'accent sur les réponses à apporter dans les territoires, de façon individualisée et avec la réactivité demandée tant par les entreprises que par les personnes. **L'accès à l'emploi sera notre seule ligne directrice**, comme le sera également l'articulation des différentes ressources mobilisables, avec notamment les OPCA et Pôle emploi ;
- **coordonner l'orientation avec le Conseil d'Orientation Grand Est** mis en place pour proposer une stratégie, définir des programmes prioritaires, proposer des cahiers des charges et la territorialisation du sujet. Notre Région se doit d'assurer le déploiement d'une offre de service adaptée à l'échelle de chaque territoire ;
- **développer des projets innovants emploi-formation-orientation autour du digital**, pour créer une entrée unique sur les questions d'emploi, de formation et d'orientation, proposer de nouveaux services au grand public fondés sur l'utilisation du DATA, faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à une information non morcelée ;
- **développer une offre de formation dans le numérique et la fibre optique** en articulant notre action avec les OPCA du secteur et Pôle emploi, afin de proposer une offre de formation renforcée aux demandeurs d'emploi dans un secteur particulièrement porteur d'avenir – au regard notamment de l'appel d'air engendré par le déploiement de la fibre optique THD sur l'ensemble du territoire régional – et actuellement déficitaire. Cette action favorisera également la transition numérique ;
- **ouvrir à la formation ouverte à distance (FOAD) des aides individuelles**, de façon à permettre des solutions individuelles sur l'ensemble du territoire et à accompagner les financements qui pourraient être libérés dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

S'agissant des formations sanitaires et sociales, elles représentent dans le Grand Est plus de 15 500 élèves et étudiants formés dans 123 instituts de formation. Au titre de la compétence qu'elle exerce légalement en ce domaine, la Région :

- élabore le schéma régional des formations sanitaires et sociales ;
- conduit une politique adaptée permettant de répondre aux besoins en compétences des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- détermine la carte des formations des travailleurs sociaux, ainsi que celle des écoles et instituts de formations paramédicales et de formation de sages-femmes ;
- finance les établissements gestionnaires de ces instituts de formation ;
- attribue des bourses et aides aux élèves et étudiants inscrits dans ces instituts.

Pour ce secteur, qui est **l'un des plus porteurs en termes d'activités et d'emplois et donc de perspectives d'avenir pour les jeunes**, des crédits à hauteur de **105,6 M€** sont proposés pour 2018 afin de permettre le fonctionnement et l'équipement des instituts de formation ainsi que le versement de bourses et aides aux étudiants. Ces crédits permettront de **respecter les engagements pris** et seront mobilisés dans le cadre des dialogues de gestion avec les établissements.

Une politique d'avenir pour l'agriculture et la forêt

Le Grand Est est **l'une des premières et grandes régions agricoles de France**, ce qui lui confère une force incomparable qui contribue à son identité et à sa notoriété au plan national et international.

Notre collectivité accompagne ce secteur d'activités avec une attention soutenue pour les exploitations et les agriculteurs eux-mêmes, défis et enjeux structurels et conjoncturels sont à relever.

Au terme des travaux conduits au cours des mois précédents en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment pour définir nos différents dispositifs d'intervention Grand Est, la gouvernance régionale est désormais installée et les projets agricoles et forestiers pleinement définis et déclinés en plan d'actions dans le cadre de contrats de filières : fruits et légumes, houblon, horticulture, élevage, filière équine, forêt-bois.

Pour préparer l'agriculture de demain, **les priorités qui sont les nôtres à l'échelle du Grand Est s'articulent autour de quatre axes d'intervention :**

- **la compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne alimentaire**, du champ à l'assiette, des exploitations agricoles aux entreprises de transformation et de valorisation ;
- **les marchés**, avec un axe pour cibler le marché plus local des millions de consommateurs de la région, dont celui de la restauration hors domicile, et viser l'augmentation des parts de marché des productions agricoles et alimentaires du Grand Est. Au sein de cet axe, la Région poursuivra son effort volontariste en faveur de l'investissement des industries agroalimentaires ;
- **l'innovation**, en tant qu'outil de développement et de progrès, qui doit s'inscrire en réponse pragmatique et efficace aux enjeux environnementaux et climatiques. Le déploiement de solutions techniques alternatives qui allient protection de l'environnement et productivité est un axe majeur pour l'agriculture de demain. La diffusion de ces connaissances est également une voie vers les changements de pratiques ;
- **l'installation des jeunes et le renouvellement des générations.**

Par ailleurs, après une crise agricole sans précédent dont **nous mesurons toutes les conséquences, économiques, sociales et humaines**, nous avons déployé **un plan d'urgence mettant en œuvre plusieurs dispositions** pour accompagner les exploitations agricoles en situation difficile. Ce soutien se poursuivra en 2018, avec une attention particulière pour les producteurs de fruits touchés par le gel.

Concernant le secteur de la forêt et du bois, notre action s'inscrit dans les axes stratégiques du contrat de filière - premier contrat signé en France -, dont la mise en œuvre opérationnelle a d'ores et déjà démarrée par l'engagement de plusieurs dispositifs régionaux. Ainsi, le soutien apporté à la forêt-bois de notre région s'attachera, en 2018, à accompagner :

- la **structuration de la filière** ;
- la réalisation d'actions de recherche et d'expérimentation, accompagnées d'actions de transfert, pour **augmenter la valeur ajoutée de l'ensemble de la filière** de l'amont à la transformation, valoriser les usages du bois et prendre en compte les évolutions climatiques ;
- les opérations d'investissement de l'amont forestier ;
- le soutien aux investissements pour les entreprises de l'aval.

Dans le cadre de la délégation viticulture, notre action ciblera quatre enjeux stratégiques, qui participent à la fois de la dynamique économique du Grand Est, de sa notoriété à l'international et de ses potentialités dans le domaine touristique :

- **le développement à l'international**, avec la promotion de l'image des vins et des appellations du Grand Est à l'international et l'augmentation des ventes à l'exportation ;
- **le renforcement du tissu viticole**, avec des enjeux en matière d'installation, de transmission, de modernisation des installations ;
- **la viticulture durable**, avec le besoin de recherche, d'innovation, d'accompagnement au changement des pratiques ;
- **l'œnotourisme**.

Il convient de souligner que **nos politiques agricole, viticole et forestière** constituent tout naturellement, et en cohérence, **une composante du SRDEII et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET**.

L'accompagnement financier de la Région est complété par des cofinancements FEADER.

Pour accompagner ces secteurs d'activités, il est proposé un montant de près de 21 M€ en crédits de paiement au titre du budget 2018.

PRIORITE - FAIRE DU GRAND EST UNE REGION DES POSSIBLES POUR TOUS LES JEUNES

519 M€ sont dédiés à cette priorité, dont 161 M€ au titre de l'apprentissage et 358 M€ au titre des lycées.

L'apprentissage, voie d'excellence pour la qualification et l'emploi des jeunes

Il est proposé de dédier un **budget de 161 M€ à l'apprentissage pour 2018**. Ces crédits seront consacrés au soutien des 104 Centres de Formation de notre région, qui accueillent plus de 38 000 apprentis, ainsi qu'à la prise en charge des primes aux employeurs d'apprentis, aux projets qualité des CFA, à la sécurisation des parcours, à l'équipement pédagogique des CFA, à l'entretien des bâtiments des CFA publics (propriétés de la Région) et aux opérations de restructuration de CFA privés.

Notre collectivité affirme sans réserve l'apprentissage comme une voie d'excellence vers la qualification et l'emploi. Aussi, la promotion de l'apprentissage sera renforcée et des efforts spécifiques seront notamment accomplis dans le cadre d'une campagne de communication et des Olympiades des Métiers.

Nous nous attacherons, en étroite coopération avec les professions et les autorités académiques, à **développer une carte des formations en apprentissage, complémentaire des autres voies de formation.** Devant les évolutions très hétérogènes de l'apprentissage selon les niveaux, la mise en œuvre de cette carte à l'échelle Grand Est mettra l'accent sur les premiers niveaux de qualification comme base de parcours construits sur mesure de manière diversifiée et pouvant conduire aux niveaux supérieurs.

Pour permettre par ailleurs des mixages de parcours et de formations, la cohérence de l'offre de formation avec les autres voies d'accès à la qualification sera systématiquement recherchée. En effet, il est aujourd'hui indispensable, compte tenu du caractère de moins en moins linéaire du parcours emprunté par les jeunes, que ceux-ci puissent bénéficier de formation en changeant de statut et que, réciproquement, des formations puissent être ouvertes à différents types de statut d'apprenants.

Enfin, un effort sera porté pour mettre en **place une démarche de développement de la qualité de l'apprentissage et de sécurisation des parcours,** grâce notamment à l'innovation pédagogique, à l'ouverture culturelle et aux mobilités européennes, au développement des entreprises formatrices et à la qualité du tutorat. Notre collectivité portera également une attention particulière à l'accueil des apprentis handicapés en milieu ordinaire.

La Région héberge majoritairement les CFA dans l'enceinte des lycées, (les dépenses relatives à ces CFA étant alors intégrées au budget Education), mais il existe néanmoins quelques CFA hébergés dans des bâtiments distincts des lycées. Les crédits qui y sont affectés apparaissent dans le budget Apprentissage, et pour l'année 2018, le budget investissement immobilier de ces CFA mobilise un volume de **crédits de paiement d'investissement** à hauteur de **6,78 M€** et de **fonctionnement** à hauteur de **0,32 M€**

Les investissements immobiliers sont notamment consacrés à la rénovation et à l'extension du CFA du bâtiment de Chaumont et à la construction des nouveaux locaux du CEPAL sur le site ARTEM à Nancy.

Faire de tous les lycées du Grand Est des lieux d'enseignement et de vie, offrant les meilleures conditions de travail aux élèves et aux équipes pédagogiques, administratives et techniques

Notre collectivité, en lien avec les corps d'inspections veille, par un appel à projet annuel, à **adapter les outils pédagogiques à l'évolution des référentiels « métier » et aux technologies.**

S'agissant de la dotation aux établissements, dans une approche globale et un contexte de rationalisation financière, les moyens alloués le seront au plus près des besoins dans un souci d'équité, d'efficacité, d'efficience de la dépense publique **tout en privilégiant les innovations et les expérimentations.**

C'est dans cet esprit d'innovation et d'expérimentation que tous les lycées du Grand Est seront connectés grâce à **l'ambitieux plan numérique** arrêté par notre collectivité et qui sera déployé sur quatre ans. Une centaine d'établissements intégreront en 2018 le dispositif des **lycées 4.0**. Par ce projet, notre Région apporte aux élèves comme aux équipes éducatives des outils répondant aux enjeux pédagogiques de notre époque. Un nouvel Espace de travail (ENT), partagé avec les collèges du Grand Est, favorisera **un parcours intégré pour de nouvelles pratiques éducatives.**

A côté de son souci d'offrir aux élèves et aux équipes éducatives des conditions de travail optimales, notre collectivité s'attache aussi à ce que les lycées soient des lieux d'intégration et d'apprentissage de la vie en société. Elle accompagne les projets citoyens conduits autour **d'axes majeurs pour l'avenir des jeunes** : santé, développement durable, culture artistique, ouverture au monde.

Plus de 5 500 personnes accompagnent le service public éducatif dans les lycées. Leur savoir-faire et leur implication sont une richesse pour les établissements. Parce qu'il nous paraît légitime de leur donner les voies et moyens d'évoluer dans leur travail, **une politique de gestion des ressources humaines sera mise en place au sein des lycées et son suivi assuré par nos agences territoriales. La reconnaissance métier, l'évolution professionnelle, les conditions de travail ainsi que l'harmonisation de la mobilité seront au cœur de cette organisation.**

En vue d'une relation rénovée avec les EPLE, notre collectivité, à la fois soucieuse de l'autonomie des établissements et souhaitant **sortir d'une relation de guichet**, engagera en partenariat avec les Rectorats une **expérimentation à la rentrée 2018 avec des contrats d'objectifs et de moyens**. A ce titre, un appel à projet sera lancé pour retenir une vingtaine d'établissements.

La loi du 8 juillet 2017 portant refondation de l'école reconnaît le rôle déterminant des collectivités locales dans le bon fonctionnement du système éducatif. Ainsi la mise en cohérence des politiques éducatives et l'optimisation de la gestion des lycées publics fera l'objet d'accords négociés entre la Région et les Autorités Académiques (Rectorats et DRAAF – Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt).

Cette **recherche de convergence** tant au niveau des objectifs que des moyens sera déclinée pour les lycées sous forme de **conventions d'objectifs et de moyens**.

Les principaux objectifs, en cohérence avec nos grandes priorités d'action, en seront :

- **la réussite pédagogique, sociale et professionnelle des lycéens** ;
- **l'amélioration de l'accueil et la qualité de vie** pour l'épanouissement des publics et des personnels dans le respect de l'environnement ;
- **une gestion partagée** de l'appareil de formation.

Nos agences territoriales sont les garantes de l'efficience de cette relation renouvelée. Elles sont en effet le niveau pertinent du dialogue régulier sur la mise en œuvre de ces contrats d'objectif et de moyen, étant l'interlocuteur privilégié de proximité pour les chefs d'établissements.

Sur le plan immobilier, dans le champ des lycées et CFA publics, la Région poursuivra le plan d'actions d'investissement dans les établissements. Il s'agit de programmes immobiliers structurants, qui prennent en considération principalement les problématiques de conformité technique des bâtiments, la **mise en accessibilité des locaux** face aux diverses situations de handicap, l'amélioration des performances environnementales des lieux et les **exigences d'équité territoriale** pour favoriser la qualité de l'enseignement et des conditions de travail des agents de la Région.

Les structures d'enseignements lycées et CFA publics forment un ensemble de 2 840 bâtiments représentant environ 5,2 millions de m² de surface hors œuvre brute.

Le budget d'investissements 2018 propose la poursuite des opérations en cours et la prise en compte de nouveaux besoins de rénovation, restructuration et de grosses opérations de travaux de maintenance visant le maintien à niveau des lycées et CFA publics. Dans cette rubrique et gamme d'opérations, ce sont **près d'un tiers des lycées du Grand Est qui connaissent ce type d'opération structurante** soit en phase de programmation ou d'études de maîtrise d'œuvre, soit en phase de travaux.

Il est proposé d'inscrire **113 M€** en crédits d'investissement répartis entre des opérations structurantes (constructions nouvelles, restructuration de bâtiments) pour un montant de 61,8 M€ et des programmes spécifiques (adaptation du bâti, gros entretien renouvellement, conditions de travail, etc.) pour un montant de 51,2 M€.

Outre les dépenses d'investissement, un budget de fonctionnement permet de prendre en compte la maintenance technique de toutes les composantes immobilières, et notamment des équipements techniques pour les lycées et CFA publics non concernés par des opérations lourdes de maintenance ou d'investissements pluriannuelles.

Il est proposé d'inscrire **24,3 M€** en crédits de fonctionnement pour répondre essentiellement à la maintenance technique (intervention courante ou urgente) de tous les composants immobiliers, et dépenses diverses qui s'avèreraient nécessaires, incluant les dépenses d'exploitation-maintenance et coûts de financement des opérations en PPP représentant un montant de 15,9 M€.

L'enseignement supérieur, vecteur d'attractivité du Grand Est

La Région a fait le choix de s'engager de façon volontariste dans le domaine de l'enseignement supérieur car elle est convaincue que l'enseignement supérieur concourt au développement économique de son territoire en offrant aux jeunes des formations qualifiantes, en attirant des talents et en développant des synergies avec les entreprises du Grand Est.

C'est la raison pour laquelle à côté des engagements pris dans le domaine immobilier dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région a-t-elle initiée dès 2016 une large concertation pour faire émerger un pacte Grandes Ecoles qui a été officiellement lancé à la fin 2017.

En 2018 il s'agira donc de **poursuivre le travail initié en 2017** visant l'engagement par les Grandes Ecoles d'actions contribuant tant à leur développement qu'aux ambitions du SRDEII, en lien étroit avec l'ensemble des établissements concernés, afin d'aboutir dès début 2018 à une contractualisation à hauteur de 6 M€ en faveur de ce secteur.

En matière d'enseignement supérieur le BP 2018 se propose d'inscrire **3,7 M€ d'AP et 34,2 M€ de CPI ainsi que 9,4 M€ d'AE et 6 M€ de CPF.**

Une stratégie Jeunesse volontariste et innovante

Le Grand Est est riche de sa jeunesse. Mais cette chance nous oblige et nous avons le devoir moral d'être au côté de chaque jeune pour l'accompagner dans son parcours vers l'autonomie et lui donner tous les moyens de se réaliser sur le plan professionnel et personnel. Aucun jeune dans le Grand Est ne doit rester au bord du chemin.

Notre collectivité s'est dotée d'une stratégie et d'une politique très volontaristes dédiées aux 15-29 ans, avec quatre grands objectifs assortis d'actions ciblées : donner les clés de l'insertion, encourager l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat des jeunes, élargir les horizons et soutenir l'engagement de la jeunesse du Grand Est dans la vie de la cité.

- Donner les clefs de l'insertion professionnelle

Le soutien à l'accès au logement des jeunes en mobilité professionnelle est un moyen d'insertion et de sécurisation des parcours professionnels. Ce programme représentera une partie du volet Logement du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles. En 2018, le réseau des acteurs chargés d'accompagner les jeunes vers le logement autonome sera densifié, notamment en milieu rural.

Le soutien au réseau des Centres d'Information Jeunesse, qui seront structurés en une unique association Grand Est à compter du 1^{er} janvier 2018, vise plusieurs objectifs : offrir aux jeunes une information généraliste de qualité, disposer d'un observatoire des usages et des pratiques des jeunes, de rencontres thématiques avec des jeunes.

Les politiques portées au titre de notre compétence Education-Formation permettant **une transversalité et un décloisonnement des pratiques en matière d'orientation**, ciblent le public « jeunes ».

Ainsi :

- le Service Public Régional de l'Orientation Grand Est a pour ambition, grâce à une coordination régionale et territoriale établie, de proposer **une offre de service en matière d'orientation tout au long de la vie pour tous les publics** ;

- les actions de **lutte contre le décrochage et de prise en charge des jeunes sortants du système scolaire**, constituent un axe prioritaire de la stratégie régionale en matière d'orientation. La Région coordonne et pilote les acteurs du SPRO, dont les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires. Le Conseil d'orientation Grand Est a souhaité intégrer la problématique des jeunes qui décrochent de leurs parcours d'apprentissage ou universitaire, dans la stratégie régionale de lutte contre le décrochage ;
- **les actions de promotion des métiers, des formations et de l'emploi** sont multiples : Olympiades des métiers, conventions « promotion des métiers » avec les Branches professionnelles, prix pour l'égalité et la mixité des métiers, promotion des métiers, programmes territoriaux d'actions du SPRO, forums des métiers, forum étudiants, rencontres de l'évolution professionnelles, etc. ;
- **le déploiement de l'offre de service « Evolution professionnelle » pour tous les publics** avec l'information sur le conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

Les 44 Missions locales du Grand Est, membres du SPRO et opératrices du Conseil en Evolution Professionnelle, sont des actrices essentielles de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie, avec lesquelles la Région conventionne de façon globale et pluriannuelle. Par ailleurs, la Région réaffirme un accompagnement des Missions locales sur tous ses champs de compétences. Une convention unique globale sera pluriannuelle à partir de 2018.

- **Encourager et soutenir l'entrepreneuriat des jeunes**

Le dispositif « Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes » ayant fait ses preuves pour favoriser le développement de la création d'entreprises par les plus jeunes, **2018 verra son déploiement sur l'ensemble du territoire régional avec une attention particulière portée à la valorisation des projets et parcours des jeunes entrepreneurs.**

Le dispositif des « Mini-entreprises », désormais inscrit dans une approche pluriannuelle, sera **ouvert plus largement aux publics des Missions locales** tandis que les journées « Innov' » seront organisées en plus grand nombre sur l'ensemble du territoire régional.

- **Se mobiliser pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes**

Le dispositif Animation de la Vie Lycéenne sera déployé sur l'ensemble du territoire par le biais d'une convention 2018-2020 qui permettra à tous les lycéens, au cours de trois années de scolarité, d'appréhender ces valeurs que sont l'altérité, grâce au « Mois de l'autre », la citoyenneté et le devoir de mémoire.

Notre collectivité a la volonté d'encourager la jeunesse du Grand Est à développer toutes les formes de citoyenneté active et s'est dotée de dispositifs dédiés : « **Expériences de jeunesse** », « **Service civique en milieu rural** », « **Soutien à l'engagement des jeunes** », « **Grand Est Jeunes Talents** » et le « **Conseil Régional des Jeunes** ».

Composée de 72 jeunes, le Conseil Régional des Jeunes, nouvelle instance récemment installée et dont les travaux sont en cours de démarrage, sera invité à se prononcer et à être force de proposition sur les politiques régionales qui concernent les jeunes. Il instruira en

responsabilité les dossiers « Expériences de jeunesse » déposés par les jeunes du Grand Est et sera largement associé aux travaux, activités et manifestations de notre collectivité.

Un accent fort sera mis sur l'engagement en milieu rural, notamment grâce au Service Civique que la Région soutiendra, et ceci **dans l'esprit qui anime le Pacte en faveur de la dynamisation des territoires ruraux.**

En 2018, la Région renforcera l'accueil, en son sein, de jeunes volontaires en service civique, dont la mission sera de promouvoir et développer les dispositifs régionaux en faveur de la jeunesse. De 15 jeunes accueillis en 2017, la Région passera à 30 en 2018.

- **Elargir les horizons**

La mobilité des jeunes est aujourd'hui fondamentale. Chaque jeune du Grand Est qui y aspire, doit pouvoir suivre une formation, effectuer un stage ou une expérience professionnelle dans un autre pays, et notamment pouvoir **profiter pleinement de la situation transfrontalière de notre région, qui offre de formidables potentialités** en termes d'acquisitions de compétences, notamment linguistiques.

A charge pour notre collectivité, dans le cadre de ses autres responsabilités, de **donner l'envie aux jeunes de revenir dans le Grand Est parce qu'il leur offre ce qu'ils peuvent en attendre en termes notamment d'emploi et de qualité de la vie au sens large**, et de s'y établir durablement.

Le COmité REgional de la MOBilité (COREMOB) du Grand Est, installé le 7 février 2017, vise à mettre en réseau les acteurs régionaux de la thématique pour assurer **un accès plus large des jeunes aux expériences de mobilité**, un accent particulier étant porté au **développement des mobilités transfrontalières.**

Le soutien à la **mobilité des étudiants a été par ailleurs redéfini pour concerner le plus grand nombre d'étudiants et de filières**, que ce soit pour des périodes de formation ou des stages en entreprises à l'étranger, avec une bonification pour les mobilités transfrontalières.

2018 verra le lancement de la nouvelle « Carte/application jeunes Grand Est », projet phare et transversal. Ce nouvel outil, au contenu attractif (culture, sports, « bons plans, etc.), témoigne de l'attention particulière portée par notre collectivité à chaque jeune de notre région.

Le prêt à taux zéro proposé aux étudiants du territoire champardennais jusqu'au 30 juin 2018 est mis à l'étude pour expertiser sa possible généralisation à l'ensemble de notre région, comme étant l'un des avantages offerts par la « Carte Jeunes ».

Le budget Jeunesse 2018 s'élève à **5 M€ en AE et en CP**, en légère progression par rapport à 2017 du fait du déploiement des crédits « Animation Vie Lycéenne » sur l'ensemble du territoire régional et de l'extension des avantages « Culture » et « Sports » de la carte Jeunes à tous les lycéens du Grand Est.

D'autres dispositifs régionaux contribuent à la Stratégie Jeunesse Grand Est, au titre des politiques Education-Formation (**10,3 M€ en AE, 9,8 M€ en CP** pour l'orientation professionnelle des jeunes et les « mini-entreprises ») et Enseignement supérieur (près de **4 M€ en AE** pour la mobilité internationale des étudiants et la Vie étudiante).

PRIORITE - DES TERRITOIRES MAILLES ET VALORISES DANS UN ENSEMBLE REGIONAL COHERENT

Il est proposé de consacrer 232 M€ à cette priorité, dont 97 M€ au titre de l'aménagement du territoire, 38 M€ au titre de l'environnement, 53 M€ au titre de la culture, 17 M€ pour le sport et 26 M€ pour le tourisme.

La problématique de l'aménagement et du développement des territoires est nécessairement **au cœur de l'ambition et du projet que nous portons pour « faire région »** et pour affirmer l'ensemble Grand Est dans sa cohésion et son attractivité.

Cette problématique est éminemment politique au sens où elle concerne la « vie de la cité ». Elle traduit et porte les choix qui sont les nôtres et qui s'incarnent dans **toutes nos politiques et nos interventions, car toutes ont nécessairement une traduction territoriale et sociale et contribuent à façonner et à qualifier le destin de l'ensemble régional et de ses différentes composantes rurales et urbaines en même temps que le cadre et les conditions de vie de nos concitoyens**, en particulier notre **politique des transports et de la mobilité, de l'éducation et de la formation et de développement économique.**

Les marqueurs de notre action dans le cadre de la priorité Territoires sont :

- **une exigence d'équité, de solidarité et de complémentarité entre les territoires** qui composent le Grand Est – et en font toute la richesse et la spécificité –, à la fois pour compenser les handicaps auxquels certains sont confrontés du fait de leur situation géographique et économique, réduire les disparités de toute nature - économiques, sociales, environnementales, culturelles, etc.- qui existent entre les uns et les autres, soutenir les territoires moteurs que sont les métropoles et les grandes agglomérations et diffuser leur effet d'entraînement sur l'ensemble régional, et parier sur les capacités d'innovation des territoires ruraux ;
- **une dynamique de valorisation des potentiels humains, économiques, environnementaux, culturels, touristique, etc. de chaque territoire**, incarnée au travers de démarches territoriales intégrées de développement, **à l'instar des Pactes Offensive Croissance Emploi issus du SRDEII** et qui seront passés avec les intercommunalités, **de projets de territoire structurants**, en cohérence et en synergie avec les interventions des autres acteurs publics et privés ;
- **une attention particulière portée à la qualité du cadre de vie au sens large pour tous sur l'ensemble du territoire régional**, ce qui renvoie plus spécifiquement à nos dispositifs en faveur de la présence d'activités, d'équipements et de services dans les territoires qui en sont dépourvus (sur le plan sportif, culturel, touristique, commerciaux, maisons pluridisciplinaires de santé, etc.), à nos politiques dans le domaine de l'environnement et de la préservation de notre patrimoine et des ressources naturelles.

Au-delà, la vitalité territoriale du Grand Est en tous domaines est des plus stratégiques pour asseoir son attractivité à l'égard des investisseurs, des créateurs, des touristes.

L'organisation territoriale infra régionale du Grand Est a été profondément remodelée depuis le 1^{er} janvier dernier par la fusion des intercommunalités.

Parallèlement à ces évolutions et dans l'attente de la finalisation du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET), notre collectivité, chef de file de l'aménagement et du développement durables du territoire, a adopté en large concertation avec les représentants de tous les territoires, sa politique d'aménagement du territoire autour d'enjeux identifiés et mise en œuvre par des dispositifs visant à apporter, sans attendre, des réponses pragmatiques et réactives aux situations et aux besoins multiples existants sur le territoire régional.

Les propositions budgétaires pour 2018, au titre de l'aménagement du territoire, représentent un total de 60 M€ en AP/AE et de 95,1 M€ en crédits de paiement, dont 54 M€ pour l'aménagement numérique / THD.

Elles répondent aux priorités suivantes :

- assurer la cohésion territoriale de l'ensemble Grand Est par **un aménagement durable et équilibré** ;
- **soutenir des projets structurants à une échelle de territoire pertinente** en veillant à une articulation équilibrée entre territoires ruraux et urbains ;
- contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des territoires confrontés à des difficultés spécifiques ;
- développer une approche territoriale pour un meilleur accès à la santé.

Assurer la cohésion territoriale par une politique visant l'équilibre durable du territoire du Grand Est

- **Le SRADDET : une stratégie partagée entre la Région et les territoires pour « faire Grand Est »**

Notre collectivité a engagé l'élaboration de son SRADDET en novembre 2016 et procédera à son adoption au plus tard fin juillet 2019. De par sa vocation intégratrice, ce schéma permettra de rationaliser et de mettre en cohérence les différents volets stratégiques qui impactent l'aménagement du territoire au sens large. Il remplacera, dès son approbation, les schémas qu'il intègre (Schémas régionaux de cohérence écologique, Schémas régionaux climat-air-énergie notamment).

Notre volonté étant de faire du SRADDET un projet fédérateur, qui ne soit pas la seule stratégie de notre collectivité mais aussi celle de tous les territoires du Grand Est, un vaste processus de concertation et de dialogue est à l'œuvre dans l'ensemble régional, qui associe également les territoires de toutes les régions qui nous sont voisines. Il s'agit de **forger ensemble un parti pris partagé d'aménagement et de développement des territoires, fondé sur une ambition forte pour l'ensemble Grand Est et chacun de ses territoires.**

- **Soutien aux démarches de planification infra régionales pour décliner les enjeux régionaux**

En qualité de Personne Publique Associée – PPA, notre collectivité assure le suivi de l'ensemble des SCoTs et, selon les territoires, des PLUI à enjeux. Cette participation permet d'exprimer les préoccupations et les priorités qui sont les nôtres et d'assurer leur prise en compte au plan local.

- **Mobilisation du réseau des agences d'urbanisme du Grand Est en appui aux études du SRADET**

Un partenariat a été établi avec le réseau des sept agences d'urbanisme sur la période 2017/2018 dans le cadre de l'élaboration du SRADET, notre collectivité contribuant ainsi, à ce titre, à leur programme partenarial.

Soutenir des projets structurants à une échelle territoriale pertinente en veillant à une articulation équilibrée entre territoires ruraux et urbains

L'action régionale se décline sur la base d'un maillage conçu pour apporter **un soutien à l'ensemble** des communes du Grand Est, rurales et urbaines, quelle que soit leur taille :

- 45 Espaces Urbains Structurants (EUS), représentant 366 communes ;
- 81 Bourgs Structurants en Milieu Rural (BSMR) au titre leurs fonctions de centralité ;
- toutes les autres communes par un soutien à un projet structurant sur la période 2017-2021.

Ce maillage sera complété en 2018 par **un accompagnement spécifique des Villes Moyennes** dont on connaît le rôle important dans l'armature régionale, comme pôles de services et d'équipement pour leur hinterland, avec les charges de « centralité » souvent lourdes qui en résultent pour elles – afin de soutenir la revitalisation de leur centre-ville, notamment en termes d'habitat et de fonctions commerciales.

Une réflexion sera de même engagée autour d'une **contractualisation entre notre collectivité et les territoires**, à l'échelle la plus pertinente, celle dite du « territoire vécu », et portant sur l'ensemble des thématiques qui composent l'intervention régionale. Une telle démarche a déjà été engagée avec l'Argonne.

L'expérience montrant toutefois que le soutien aux investissements, même stratégique, reste insuffisant s'il n'est pas accompagné **d'une ingénierie performante dédiée au montage de projets**, un dispositif de soutien sera mis en place en 2018, prenant en compte les compétences et savoir-faire présents dans les territoires ainsi que l'animation du Réseau Rural Grand Est.

Renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires confrontés à des difficultés spécifiques

Certains territoires ruraux et urbains sont confrontés à des difficultés spécifiques, du fait généralement du cumul de plusieurs handicaps : vieillissement et perte de population, absence d'emplois et d'activités, éloignement des centres urbains, enclavement, etc.

Notre collectivité attache une attention soutenue à ces territoires fragiles. Elle déploie des politiques et des actions adaptées, afin d'apporter **des réponses « sur mesure »** aux difficultés rencontrées. La première action de la Région Grand Est, dès sa mise en place en janvier 2016, a été de mettre en place et en œuvre un **Pacte pour la Ruralité**.

- **Une action de soutien à la reconversion durable des friches publiques et privées**

La reconversion des espaces délaissés, en milieu rural comme en milieu urbain, constitue un enjeu majeur et doit être appréhendée comme une alternative à l'extension urbaine dans un objectif global d'optimisation du tissu existant et de développement durable. C'est dans cet objectif que la Région poursuivra son soutien aux projets de requalification des friches portés par les collectivités et leurs groupements.

- **Un engagement réaffirmé et conforté en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**

Le Grand Est compte 38 contrats de ville concernant 116 quartiers prioritaires, parmi lesquels 15 quartiers d'intérêt national bénéficiant de l'essentiel des aides de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et des quartiers d'intérêt régional mobilisant ces aides de manière minorée.

Notre Région participe à l'effort en faveur de ces quartiers à travers ses différentes politiques sectorielles : développement économique, formation, jeunesse, culture, sport, etc. En complément, de manière volontariste en dehors de tout transfert financier, elle apporte des financements spécifiques pour assurer un soutien :

- aux investissements au titre du renouvellement urbain dans tous les quartiers d'intérêt régional de la politique de la ville ;
- à la cohésion sociale, en venant en appui de manière ponctuelle aux projets portés par les associations œuvrant dans les quartiers de la politique de la ville.

En 2018, la Région identifiera et valorisera son intervention au titre de ses politiques de droit commun sur les quartiers Politique de la Ville, afin de les articuler au mieux avec cette politique spécifique.

- **L'aménagement numérique en fibre optique : une priorité pour la Région à travers les projets Rosace et Losange**

En 2016, notre collectivité s'est attachée à fédérer les sept Départements non encore engagés dans un déploiement opérationnel de la fibre optique, et ce dans le cadre d'un projet partenarial similaire à celui mis en œuvre sur le territoire alsacien, afin de pallier la carence de l'initiative privée des opérateurs de télécommunications. Ainsi, après la délégation de service public concessive conclue fin 2015 « Rosace » pour apporter la fibre optique à près de 800 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Région a attribué, le 13 juillet 2017, **la concession « Losange »** pour faire de même dans 3 600 communes des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Meurthe et Moselle et des Vosges.

Une approche résolument territoriale pour un meilleur accès de tous à la santé sur l'ensemble du territoire régional

La politique régionale en faveur de la santé, définie à l'échelle du Grand Est, participe fortement de la cohésion territoriale et sociale de notre région en améliorant l'accès à la santé sur tous les territoires. 2017, première année de sa mise en œuvre, s'est révélée concluante quant à son bien-fondé et à sa pertinence face aux besoins et aux attentes en ce domaine.

2018 verra le renforcement d'une approche territoriale, gage d'efficience pour une politique que nous voulons ambitieuse.

La mise en œuvre de cette nouvelle approche passera par l'expérimentation, la responsabilisation des acteurs, la prévention et la promotion de la santé. Dans ce cadre, **une nouvelle cartographie des territoires déficitaires** sera proposée. La Région mobilisera sa capacité d'innovation pour accompagner des projets, éventuellement expérimentaux, au plus près des besoins. Ainsi, elle **renforcera son rôle en faveur des internes en médecine** en étudiant l'idée de soutenir quelques stages de spécialistes en ville et expérimentera la possibilité de créer une maison d'internes dans un territoire. Elle sera également aux côtés de l'ARS dans l'accompagnement de la fusion des trois Groupements de Coopération Sanitaire « télésanté » vers la création d'un GIP en 2018.

Notre collectivité poursuivra le développement de sa politique en matière de Prévention et Promotion de la Santé sur ses thématiques prioritaires et fera de **la santé des jeunes la priorité 2018, en cohérence avec la Priorité Jeunes.**

Des politiques environnementales exigeantes pour préserver et promouvoir le patrimoine naturel du Grand Est

Dans le domaine de l'environnement, notre région bénéficie d'un patrimoine remarquable mais fragile en milieux naturels, eaux souterraines et de surface, et d'un fort potentiel énergétique, notamment en matière d'énergies renouvelables. Face à ces atouts qui participent fortement des identités multiples et des caractéristiques remarquables du Grand Est et de ses différents territoires, face aussi à ces fragilités et à ces risques, **notre Région entend assurer, de manière exemplaire, le rôle de chef de file qui lui est légalement reconnu** et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés aux niveaux national, européen et mondial.

Le budget 2018 propose un cadre d'intervention fondé sur **trois axes complémentaires** :

- **la préservation et la valorisation des espaces et du patrimoine naturels ;**
- **la gestion des eaux et des milieux aquatiques ;**
- **l'accélération de la transition énergétique.**

Grâce à des nouveaux partenariats ou à des partenariats renouvelés (ADEME, les trois Agences de l'eau, etc.) et à une optimisation de la mobilisation des fonds européens, les **propositions budgétaires pour 2018, au titre de l'environnement, représentent un total de 36,8 M€ en AP/AE et de 36,1 M€ en crédits de paiement.**

Préserver et valoriser les espaces et le patrimoine naturels, vecteurs premiers de l'attractivité des territoires et de la qualité du cadre de vie pour tous en région

Les interventions suivantes permettront d'atteindre cet objectif :

- Soutien aux Parcs Naturels Régionaux et au Massif des Vosges

La Région réaffirme son soutien aux Parcs Naturels Régionaux à travers des conventions triennales signées fin 2017 afin qu'ils deviennent des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la stratégie régionale de biodiversité et qu'ils mutualisent un certain nombre d'études et de fonctions. De même, elle poursuivra son soutien au territoire du Massif des Vosges, au titre de la Convention Interrégionale de Massif 2015-2020.

- Amélioration de la connaissance de la faune et de la flore

La Région verra en 2018 la concrétisation du projet d'observatoire régional de la biodiversité.

- Protection, gestion, restauration et valorisation du patrimoine naturel

La Région poursuivra son soutien aux trois Conservatoires d'Espaces Naturels par une convention d'objectifs triennale tandis que sera développé le réseau Grand Est des conservateurs de réserves. Elle poursuivra de même son soutien aux trois centres de sauvegarde de la faune sauvage conformément à la convention triennale signée fin 2017.

- Restauration et reconnexion des espaces naturels

Une nouvelle session de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) trame verte et bleue sera lancée en vue de la restauration et reconnexion des espaces naturels.

- Sensibilisation à la nature, à l'environnement, et au développement durable.

Les appels à projets en faveur du **public jeune et du grand public** recueillent un grand succès et seront reconduits. Les colloques et congrès régionaux portant sur une thématique environnementale prioritaires seront soutenus.

Enfin, notre collectivité poursuivra le pilotage et la coordination du projet Life ALISTER Grand Hamster, emblématique du patrimoine environnemental alsacien.

Une gestion régionale des eaux et des milieux aquatiques

L'intervention régionale en 2018 sera consacrée à **l'accélération du déploiement de la nouvelle politique en ce domaine**, sur chacun des grands enjeux identifiés, qu'il s'agisse, entre autres, de la poursuite des travaux au titre du schéma de gestion 2014-2024 de l'III domaniale, du portage des SAGE sur les territoires supra-départementaux, de l'amélioration de la qualité des eaux souterraines via notamment « Commune nature » ou de la poursuite des engagements CPIER 2015-2020 sur les axes Meuse et Seine.

Par ailleurs, notre collectivité **assurera la compétence animation - concertation dans le domaine des eaux souterraines et de surface** pour les enjeux supra-départementaux.

Accélérer la transition énergétique en favorisant l'investissement local et réduire la précarité énergétique

En déclinaison du CPER 2014-2020 et de la convention Climaxion ADEME-Région, l'intervention est ciblée autour de 4 axes, dont :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

Le patrimoine bâti représente un enjeu en matière de diminution des consommations énergétiques et sa rénovation énergétique génère **un vivier d'emplois locaux**. L'intervention régionale se matérialise via la mise en place progressive de la SEM Oktave société de tiers financement pour la rénovation du bâti privé et une seconde session de l'appel à projets bâtiments exemplaires sera engagée.

- Le développement des énergies renouvelables – EnR et qualité de l'air

Notre collectivité, ainsi qu'elle en a décidé, apportera son soutien à tous types d'EnR de même qu'à l'association de surveillance de la qualité de l'air ATMO Grand Est.

Enfin, l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets débutée en 2017 se poursuivra. Il sera adopté en 2019.

Faire de la culture dans le Grand Est un creuset de créativité, d'innovation, de développement économique et touristique et de lien social fort

2018 permettra de doter la politique culturelle Grand Est des outils lui permettant d'atteindre sa pleine efficience, ainsi que cela est détaillé très précisément dans le rapport sectoriel dédié.

L'objectif principal est de faire émerger une vision ainsi que des capacités stratégiques et opérationnelles pour un certain nombre de filières identifiées comme prioritaires à l'échelle de notre territoire. L'animation de ces réseaux, la reconfiguration organisationnelle d'un certain nombre d'acteurs précédemment missionnés sur les anciens territoires, la création de l'agence culturelle Grand Est, le travail en ateliers transversaux au sein du conseil consultatif de la culture, et l'examen des questions culturelles lors de la conférence territoriale de l'action publique constituent les cinq axes de cette action en 2018.

Au nombre des axes stratégiques qui structureront cette politique au cours de ces prochains mois, il convient de relever ceux qui contribueront de manière transversale aux différents priorités qui fondent ce budget :

- Soutenir le développement culturel des territoires

En 2018, la Région participera à la renégociation de nombreuses conventions avec les lieux de diffusion labellisés, lesquels jouent un rôle majeur en faveur de l'innovation, de la création et de la diffusion.

Au-delà, notre collectivité poursuivra son intervention auprès des saisons culturelles, des projets de diffusion, des lieux pouvant être désignés de 3^{ème} cercle et qui jouent **un rôle essentiel dans l'animation des territoires, la diffusion d'une offre culturelle de qualité et le rapprochement des œuvres artistiques et des publics**.

C'est dans cet esprit de collaboration, de coopération que **la contractualisation avec les territoires et notamment les territoires ruraux sera envisagée courant 2018**. Il s'agira d'**encourager des dynamiques locales portées par les communautés de communes** qui s'engagent dans l'organisation d'une offre culturelle cohérente sur leur territoire.

- **Déployer des actions culturelles au plus près des jeunes**

2018 permettra de conforter le travail en transversalité qui doit être mené en lien avec la Politique des lycées. Deux dispositifs de soutien aux actions dans les lycées ont été adoptés en 2017 dont l'un, concernant le développement de projets artistiques dans les lycées, fera l'objet d'une mise en œuvre progressive au cours de l'année.

- **Faire de l'économie culturelle et de la création numérique un levier fort du développement économique et de l'innovation dans le Grand Est**

Notre collectivité entend jouer un rôle particulier auprès des industries culturelles, avec lesquelles elle partage **de grands enjeux qui fondent ses propres priorités : l'attractivité territoriale, le développement international notamment**. Après une première phase de construction de dispositifs, une nouvelle étape s'ouvre pour offrir, dans les différents champs de la création, un écosystème lisible aux acteurs concernés, adapté et favorable à l'émergence des projets, à leur développement et à leur diffusion.

Il en sera ainsi dans les différentes filières que compte notre région : cinéma et audiovisuel, livre, image et numérique. En même temps, notre collectivité **encouragera une démarche d'irrigation culturelle des territoires, en favorisant le développement de projets de proximité, dans les domaines du livre, du cinéma et de l'audiovisuel**.

Le budget réservé à la culture, au patrimoine, aux langues et à la mémoire régionales s'élève en autorisations de programme et d'engagement respectivement à **20,5 M€ et 42,3 M€ et en crédits de paiement à 13,3 M€ en investissement et plus de 40,1 M€ en fonctionnement**.

Une politique sportive entre ambition de performance et exigence de proximité

Dans le domaine du sport, fort de plus de 14 000 clubs affiliés à des fédérations sportives et près de 1,3 millions de licenciés, le Grand Est se distingue par la complémentarité de ses trois Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) à Reims, Nancy et Strasbourg, un taux de licences sportives par nombre d'habitants dans la moyenne nationale malgré des disparités territoriales et par autant de pratiquants en activités de loisirs.

Notre politique sportive a pour objectif de consolider l'effort régional en faveur des principaux acteurs sportifs que sont les athlètes, les clubs et les ligues régionales, à la fois **en termes de performance et de proximité de l'offre dans tous les territoires de la région**.

Elle se décline autour de 3 axes :

- le soutien au haut niveau ;
- le développement de la pratique sportive ;
- la structuration des équipements et du matériel sportifs.

Parallèlement, une réflexion globale avec les acteurs publics et privés du sport a été engagée dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Sport et devrait aboutir à la mise en place d'une prochaine Conférence régionale du Sport.

- **Accompagner le sport de haut niveau en région**

Propriétaire des trois CREPS, la Région en assume la gestion foncière et entreprend un programme de travaux de rénovation des équipements qui les composent, afin de répondre aux exigences de la pratique compétitive de haut niveau au sein des structures fédérales et de **positionner ces structures dans la perspective olympique Paris 2024.**

Plus précisément, en 2018, notre collectivité poursuivra son **action pluriannuelle d'investissement** par la mise en œuvre de travaux indispensables motivés par une amélioration des conditions d'usage, de conformités réglementaires, de conservation du patrimoine ou de sécurisation des sites. En parallèle, la Région et les CREPS engagent une réflexion afin de mettre en place les conditions optimales d'un développement cohérent et efficace des bâtiments, équipements et infrastructures, permettant d'identifier les besoins immobiliers à satisfaire à partir d'un schéma directeur pluriannuel priorisant les séquences d'investissement à opérer grâce à cet outil d'aide à la décision.

La Région est **partenaire de plus de 300 clubs professionnels et de haut niveau**, pour un montant total de 7,2 M€ au titre de la saison sportive 2017-2018. Une ligne « Communication sportive », abondée à hauteur de 1,38 M€, complètera l'aide aux clubs et sera spécifiquement dédiée à la mise en place de marchés de prestations avec les clubs professionnels et les événements sportifs exceptionnels, qui participent de la **notoriété du Grand Est à l'échelle nationale voire internationale.**

Parallèlement, près de 1 M€ sera dédié aux athlètes de notre région intégrés aux listes ministérielles. Une vingtaine d'entre eux seront identifiés au sein d'une Team Grand Est et mobilisés sur des événements comme les Internationaux de Tennis féminin de Strasbourg, la Foire de Chalons, ou le Moselle Open.

- **Une offre sportive de proximité, notamment en direction des jeunes**

En 2018, le soutien annuel sera maintenu en faveur des ligues et des comités sportifs régionaux, dorénavant organisés à l'échelle du Grand Est. **Une partie de cette enveloppe sera spécifiquement dédiée au sport scolaire dans le cadre de la politique Jeunesse.**

- **Une répartition équilibrée des équipements et matériels sportifs sur le territoire**

Un effort particulier est engagé en faveur de projets d'investissements sportifs dans les territoires, singulièrement ceux qui en sont dépourvus, présentant un caractère structurant et répondant aux normes fédérales en vigueur.

De même, une réflexion est engagée sur la **structuration territoriale de l'action régionale autour des partenaires majeurs que constituent la Maison régionale des Sports, dans une logique de renforcement des liens entre sport et monde économique**, et les Centres Régionaux d'Education Populaire et des Sports.

Le budget 2018 proposé pour le volet Sport représente un total de **17 M€ en crédits de paiement, dont 3,5 M€ de crédits en investissement et 13,4 M€ en fonctionnement.**

Une stratégie touristique visant l'excellence pour promouvoir la destination Grand Est et renforcer la vitalité de ses territoires

2018 verra l'entrée en vigueur du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) qui définira pour les cinq prochaines années la stratégie régionale en matière de tourisme, étant rappelé que le **Grand Est se classe 3^{ème} région de France en termes de fréquentation touristique**. Ce schéma, réalisé durant l'année 2017 en co-construction avec les acteurs publics et privés du tourisme, sera **un véritable plan de croissance** autour des cinq destinations composantes du Grand Est que ce sont l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, l'Ardenne et le Massif des Vosges, et de thématiques signatures du Grand Est : Mémoire, tourisme de nature, œnotourisme notamment.

Le SRDT et les dispositifs qui en sont issus **répondront au défi de l'attractivité, de la qualité et de la proximité** et dynamiseront une filière qui représente dans notre région (chiffres 2015) 82 000 emplois, plus de 6 Mds€ de dépenses touristiques et 366,6 M€ en investissements touristiques.

- Promouvoir la destination Grand Est et ses composantes

La promotion en France et à l'international des destinations composantes du Grand Est sera assurée via le **soutien aux partenaires** que sont les deux Comités Régionaux du Tourisme de Champagne-Ardenne et de Lorraine et l'Agence d'Attractivité d'Alsace (AAA) qui développeront dès 2018 **des actions communes** en matière d'observation et d'information touristique, de communication, de numérique. Plus de 9,5 M€ seront consacrés à ces 3 structures.

La stratégie de promotion touristique s'appuie sur la notoriété des marques de destination que constituent l'Alsace, l'Ardenne, la Champagne, la Lorraine et le Massif des Vosges et qui peuvent constituer le socle d'**un portefeuille de marques régionales**.

- Soutenir les structures touristiques d'envergure et les projets structurants

Le renforcement de l'attractivité régionale s'opérera également par le soutien **à des structures touristiques d'envergure** (FROTSI, UNAT, AJA, Parcs et Jardins, Centre mondial de la Paix, etc.), **aux projets et sites structurants l'économie touristique locale** et aux destinations identifiées par le Schéma régional de développement touristique (Ecomusée, Parc du Petit prince, Lac du Der, etc.).

L'attractivité économique et touristique de l'aérodrome de Chambley (fort du succès de la 15^{ème} édition du Mondial Air Ballons en 2017) et du lac de Madine sera également poursuivi (sur la base des conclusions des études stratégiques menées en 2017 s'agissant de Madine).

- Développer les filières signatures du Grand Est et de ses destinations

Afin de développer l'attractivité du territoire et de renforcer son identité, un effort particulier sera fait en direction des thématiques / filières signatures du Grand Est et de ses destinations, notamment le tourisme durable (écotourisme, tourisme de nature) et l'itinérance (véloroutes voies vertes, tourisme fluvial), le tourisme de mémoire et l'œnotourisme.

- **S'appuyer sur la notoriété d'événementiels d'envergure nationale et développer les filières touristiques d'avenir**

Un soutien à des événements d'envergure nationale voire internationale (Mondial Air Ballons, Marchés de Noël en Alsace, Festival de la marionnette de Charleville Mézières, etc.) constitue un levier fort de l'attractivité touristique de la Région et de ses destinations. Outre les thématiques signatures du Grand Est, un effort sera mené sur des filières touristiques contribuant à la compétitivité touristique du territoire, notamment en matière de thermalisme et de tourisme de découverte économique.

- **Renforcer la compétitivité touristique par l'excellence des acteurs clés du tourisme dans le Grand Est**

Il s'agira, à la fois de **développer une offre d'hébergements d'un haut niveau de qualité** (hôtellerie, hébergement de plein air, associatif, hébergements insolites), **d'accompagner la formation des acteurs et la professionnalisation de l'accueil touristique**, ce qui rejoint la **priorité Emploi** et se traduira notamment par le déploiement du programme « Compétences Tourisme » qui permet la professionnalisation des salariés, des gérants d'entreprises, etc. dont la structure exerce dans le secteur du tourisme. En 2018, ce programme, en vigueur sur le territoire champardennais, sera étendu à l'ensemble du Grand Est.

Pour le secteur de l'hôtellerie-restauration, **un Contrat d'Objectif des métiers de l'hôtellerie restauration à l'échelle Grand Est** fixera les priorités en matière de formation et proposera des actions concrètes.

Le budget 2018 proposé au titre du tourisme représente un total de plus de 25,9 M€ en crédits de paiement, dont 11,2 M€ en investissement et 14,7 M€ en fonctionnement.

PRIORITE - UNE OFFRE DE TRANSPORTS POUR TOUS SUR TOUS LES TERRITOIRES

Le budget 2018 proposé au titre de cette priorité est de 867 M€

L'année 2018 verra l'achèvement et la consolidation du socle régalien de compétences de la Région en matière de mobilités et d'infrastructures de transport.

Après le transfert des transports interurbains et scolaires et la mise en œuvre d'une tarification unifiée pour les TER en 2017, la Région deviendra autorité organisatrice des lignes de trains d'équilibre du territoire au 1^{er} janvier 2018, en particulier la « ligne 4 » Paris – Troyes – Belfort – Mulhouse. Cet engagement volontariste et pionnier parmi les Régions de France portera à 712 M€ le montant des dépenses de fonctionnement (696 M€ au BP 2017) et s'accompagnera d'un effort soutenu de 154 M€ en investissement (152 M€ en 2017).

Grâce à de nouveaux leviers d'optimisation, la convention d'exploitation des TER permettra d'intégrer dans une enveloppe maîtrisée (441,5 M€ en fonctionnement, 431,5 M€ en 2017), non seulement l'ensemble de l'offre de la ligne 4 (13 M€ de compensation annuelle versée par l'Etat, au regard d'un déficit de 30 M€ en 2015), mais aussi le renforcement de l'axe Reims – Charleville-Mézières (7 nouveaux trains quotidiens). Sur la ligne 4, l'offre connaîtra dès 2018 une forte augmentation, avec quatre allers-retours prolongés de Belfort à Mulhouse, la création d'un cinquième aller-retour Paris-Belfort, le prolongement de deux allers-retours de Culmont-Chalindrey à Dijon et le renforcement des arrêts intermédiaires pouvant aller jusqu'à un doublement des fréquences dans certaines gares.

Les Comités Régionaux des Services de Transport (COREST), réunis pour leur deuxième session à l'automne 2017, ont permis d'amorcer la coordination des offres de transport entre le réseau structurant et les dessertes plus fines, interurbaines et scolaires, issues du transfert de compétence des transports départementaux (254 M€ en fonctionnement, 1,7 M€ en investissement). A ce réseau s'ajoutent les lignes routières organisées en direct par la Région ou auxquelles elle participait déjà financièrement, soit un total de 5 M€ en fonctionnement.

Les transports interurbains et scolaires continueront d'être gérés au plus près des territoires, selon les règlements en vigueur dans les Départements avant le transfert, au travers des **Pôles Transports des Agences territoriales, désormais pleinement opérationnels**, pôles qui ont su gérer avec une réactivité hors pair l'évolution des rythmes scolaires mise en œuvre par le gouvernement, en répondant positivement à la quasi-totalité des demandes exprimées (97,5% d'avis favorables sur près de 600 demandes).

A l'automne 2017, la Région s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la définition de la future politique de transport routier de voyageurs. Les premiers jalons de cette convergence pourraient s'envisager à compter de la rentrée 2018, pour un déploiement progressif sur les 3 années suivantes en cohérence avec les échéances des marchés en cours.

Au-delà du socle régalien, **la Région amplifiera son engagement en tant que chef de file de l'intermodalité**, par la création à venir d'une **conférence régionale des mobilités**, accompagnée de **partenariats adaptés à la diversité des territoires, des plus urbains** (démarche innovante du « Grenelle des mobilités » portée conjointement avec l'Eurométropole de Strasbourg) **aux plus ruraux** (dispositif « Ambassadeurs de la mobilité » en lien avec l'ADEME), **en passant par les villes moyennes, ceci venant en cohérence**

avec l'action qui sera déployée à leur égard dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

Ces logiques de convergence et de complémentarité permettront notamment de développer une information multimodale et une billettique de qualité (1,2 M€ en fonctionnement, 1,7 M€ en investissement), ainsi que **des points d'arrêt multimodaux, performants et accessibles**, au service d'une meilleure attractivité des transports collectifs, par le biais du dispositif DIRIGE (13 M€ en investissement contre 10 M€ en 2017).

Parallèlement, la Région enclenchera une nouvelle dynamique de renouvellement et de modernisation du matériel roulant ferroviaire (plus de 79 M€ en investissement, 63 M€ en 2017, auxquels s'ajoutent 6,4 M€ au titre des annualités de crédits-baux en fonctionnement). A une première commande fin 2017 consacrée au renforcement de la flotte « premium longue distance » (rames Coradia Liner fabriquées par Alstom), succédera une seconde phase d'acquisition en 2018 dédiée au **développement des liaisons transfrontalières, notamment vers l'Allemagne et le Luxembourg. Le rayonnement du Grand Est au-delà des frontières continuera également d'être assuré par les plateformes aéroportuaires** (3 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement).

La fin des crédits alloués à la LGV Est européenne profitera aux investissements en faveur des mobilités du quotidien, conformément aux orientations souhaitées par le Gouvernement, en particulier sur le réseau ferré existant (35,5 M€ contre 21 M€ en 2017, incluant les lignes de fret et la sécurisation des passages à niveau).

Ce volontarisme ne permettra toutefois pas de compenser en totalité le désengagement de l'Etat et de SNCF Réseau de l'entretien des petites lignes ferroviaires : l'état de dégradation avancé de certaines d'entre elles contraindra probablement SNCF Réseau à imposer de nouveaux ralentissements en 2018. **Dans un esprit de responsabilité et de solidarité envers les territoires**, la Région a sollicité auprès de SNCF Réseau des diagnostics approfondis de l'ensemble des voies ferrées qui n'ont pu être prises en compte dans la revoyure du CPER (65 M€) à ce jour, et a engagé parallèlement des études de mobilité sur l'ensemble des bassins de vie concernés.

S'agissant des infrastructures routières (environ 10 M€, en forte baisse suite à la finalisation de l'autoroute A304 dans les Ardennes), fluviales et portuaires (3,8 M€), la Région cofinancera les opérations contractualisées avec l'Etat, les collectivités et les établissements publics au sein des CPER. Les démarches engagées conjointement avec l'Etat et VNF en faveur d'une nouvelle gouvernance portuaire sur le Rhin et la Moselle prendront corps en 2018 et permettront de dynamiser les investissements publics et privés sur les plateformes multimodales du Grand Est. L'ensemble de ces démarches viendra **enrichir les réflexions du SRADDET, afin de fixer un cap à la fois ambitieux et réaliste pour les années à venir.**

PRIORITE - AFFIRMER LE GRAND EST, PREMIERE REGION EUROPEENNE DE FRANCE

Il est proposé de consacrer à cette priorité un montant de 103 M€

Le Grand Est bénéficie d'un **positionnement géographique privilégié** et particulièrement stratégique **au cœur de l'Europe**, qui le distingue des autres régions françaises et lui confère **une vocation et un rôle particulier**.

Avec ses plus de 700 km de frontière (1^{ère} région de France en ce cas) partagée avec 4 pays - Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse -, dont la totalité de la frontière franco-allemande, et plus de 160 000 travailleurs frontaliers (7% des actifs de la région), soit 45% des travailleurs frontaliers de France, notre région se classe **1^{ère} région frontalière de France**.

Le Grand Est bénéficie de la proximité de la grande dorsale européenne qui, de Londres à Milan et avec ses 70 millions d'habitants, constitue le centre politique et économique de l'Europe en même temps que l'un de ses foyers historiques et culturels. Bien connecté au reste du territoire métropolitain et européen par tous les modes de transports, il dispose d'une inscription des plus favorables dans les grands réseaux européens de transports.

Compte tenu de ces nombreux atouts et pour les faire fructifier comme autant de vecteurs de développement et d'attractivité pour le Grand Est, ses territoires et ses acteurs, notre action se décline autour de quatre grands axes :

- la gestion des fonds européens ;
- le soutien à Strasbourg, capitale européenne ;
- une coopération transfrontalière et interrégionale éprouvée ;
- une présence renforcée à Bruxelles.

Une coopération transfrontalière, internationale et européenne éprouvée et qui sera développée

L'essentiel des crédits dévolus à la coopération transfrontalière correspond au financement des structures permettant au quotidien l'information des citoyens et des travailleurs des trois espaces frontaliers du Grand Est. Ces crédits portent entre autres sur le financement des Infobest, du Centre Européen de la Consommation, de l'Euro-Institut, du CRD-EURE, etc. qui traitent chaque année des milliers de demandes d'information ou de conseil.

Ils permettent également le financement des structures de coopération institutionnelle telles le Sommet de la Grande région, le secrétariat commun de la Conférence du Rhin Supérieur qui permettent d'assurer une coordination politique et de faire remonter des projets qui pouvant bénéficier d'un financement INTERREG (Rhin Supérieur, Grande Région, France Wallonie Vlandereen).

Les projets en eux-mêmes sont financés sur les budgets des différentes politiques régionales (formation, transports, etc.).

En matière de coopération internationale et décentralisée, 2018 sera consacrée à l'approfondissement des accords de coopération existants avec des régions offrant un réel potentiel et une plus-value aux acteurs socio-économiques du Grand Est, ainsi qu'à

la recherche de nouveaux partenariats offrant les mêmes intérêts pour le tissu économique régional.

La Région poursuit également son action en faveur de la coopération avec les pays du Sud et principalement d'Afrique en prenant appui sur GESCOD, opérateur régional unique depuis la fusion de l'IRCOD, de l'ARCOD et du réseau Multicolor. Cette action bénéficie de l'appui de cofinancements nationaux (AFD, MEAE, Agences de l'Eau) et européens.

La politique régionale en faveur de la solidarité internationale et d'éducation au développement local se poursuit dans le cadre de l'appel à projets dont les critères ont été harmonisés en 2016 et via une ligne spécifique dédiée à l'aide humanitaire d'urgence.

- **Une présence du Grand Est renforcée à Bruxelles pour tirer le meilleur parti des politiques européennes**

Notre Bureau Grand Est de représentation à Bruxelles, issu de la fusion des Bureaux Alsace Europe et de la Délégation Lorraine – Champagne-Ardenne, proposera une offre de services en lien avec nos priorités, notamment les priorités Emploi, Jeunesse et Transports, afin de **répondre de manière adaptée aux besoins des acteurs de notre territoire, notamment les acteurs économiques et ceux de notre écosystème d'innovation et de recherche et d'effectuer une mission de veille sur les opportunités mises en place par l'Union européenne en termes de programmes d'action, d'appels à projets, etc.**

Cette action est complétée par le financement des structures permettant une meilleure information sur l'Union Européenne et ses politiques.

Le Contrat Triennal « Strasbourg, Capitale européenne » s'inscrit pleinement dans notre souci de valoriser **la spécificité européenne du Grand Est dont Strasbourg est le chef-lieu.**

Le budget des affaires européennes permet enfin d'accompagner des petits porteurs de projet via un amorçage constituant un effet de levier dans leurs recherches de financements européens.

- **Une gestion efficiente des fonds européens**

Les crédits FEDER, FSE et Interreg V Rhin Supérieur transitent par le budget régional (contrairement aux deux autres programmes INTERREG et au FEADER) suite à la décentralisation de la gestion des fonds européens.

Aussi, il convient d'inscrire en dépenses et en recettes les crédits qui seront versés aux bénéficiaires des fonds européens et pour lesquels l'Union Européenne versera un montant identique à la Région. Les prévisions de dépenses et de recettes pour ces quatre programmes s'établissent à 98,6 M€ dont 43,3 M€ en crédits de fonctionnement et 55,3 M€ en crédits d'investissement.

Le rôle d'autorité de gestion sur les fonds FEDER, FSE, FEADER induit pour la Région des coûts qui sont individualisés car ils bénéficient d'un cofinancement européen. Ces crédits d'un montant global de 774 K€ correspondent à la contribution des secrétariats communs gérant les programmes INTERREG, ainsi qu'aux dépenses techniques (évaluation, communication, systèmes d'information, etc.) pour le FEDER, le FSE et le FEADER.

2 - Dépenses hors interventions

Les dépenses hors interventions sont en progression de moins de 1% par rapport au budget primitif 2017 pour s'établir à 663 M€, du fait de la maîtrise des dépenses dédiées aux moyens généraux.

S'agissant de la charge de la dette pour 2018, elle est estimée à 232,15 M€ (hors revolving). Le montant de remboursement du capital est estimé à 173,5 M€. Celui des intérêts de la dette et frais financiers est estimé à 58,6 M€.

Au titre des écritures d'ordre, une prévision de 964 M€, en dépenses et en recettes, est inscrite. 797 M€ concernent les écritures d'amortissement avec la dotation aux amortissements à hauteur de 415 M€, la neutralisation de l'amortissement pour un montant de 310 M€ et la reprise des subventions transférables pour 72 M€. 167 M€ sont inscrits au titre des écritures patrimoniales dont 150 M€ pour la régularisation des avances aux mandataires.

Un patrimoine immobilier conséquent dont l'entretien répond à une exigence de haute qualité

La Région Grand Est dispose d'un patrimoine global très important dont majoritairement les lycées, mais également **100.000 m² de SHOB de locaux affectés à différents usages dont les bureaux de la collectivité** sur les différents sites et agences ou antennes existants, ou des **locaux spécifiquement loués ou mis à disposition, par exemple pour des associations ou organismes** intervenant dans les champs de compétence de la région (CRT, IFSI, Agence culturelle, Agence d'information, Agence économique, etc.). La Région gère, dans ce domaine particulier, un parc immobilier de plus de 50 bâtiments régionaux aux problématiques très spécifiques et individuelles site par site.

La Région est parfois locataire ou copropriétaire d'espaces, cette situation ayant vocation à disparaître dès que possible afin de limiter le versement de loyers à un tiers bailleur. Un travail de longue haleine a été engagé depuis 2016, visant à optimiser les dépenses de fonctionnement, conduisant à **privilégier des solutions d'acquisition ou de construction en pleine propriété**, permettant ainsi de valoriser un patrimoine amortissable dans les comptes de la collectivité.

Pour les espaces dont notre collectivité est locataire (ou en copropriété), **les loyers et charges locatives** pour l'année 2017 étaient estimés à **près de 2,1 M€ pour environ 18 300 m²**. **En 2018, ceux-ci ont été réduits à environ 0,7 M€, soit une économie durable de près de 1,4 M€ par an en fonctionnement.**

2018 s'inscrit ainsi dans la poursuite de ce qui a été entrepris en 2017 sur le plan de l'organisation territoriale de la Région, qui comporte deux volets. Cet exercice 2018 est, en effet, l'étape de **consolidation du déploiement des agences territoriales** mais il est aussi celui de l'optimisation fonctionnelle et de la réorganisation des trois sites historiques des Maisons de la Région.

L'arrivée de nouveaux agents issus d'organismes de formation professionnelle dans les Maisons de la Région suite à l'internalisation de la compétence par la Région et la montée en puissance des équipes des agences territoriales avec l'arrivée d'agents départementaux dans le domaine des transports scolaires et interurbains conduisent en 2018 à poursuivre l'ajustement des besoins initiaux des différents sites.

Les interventions de la Région Grand Est en qualité de propriétaire, au titre des bâtiments régionaux, représentent pour l'exercice budgétaire 2018 un panel non exhaustif d'opérations pour un volume de **crédits d'investissement pour 2018 à hauteur de 3,94 M€**

Une communication ciblée pour promouvoir le Grand Est auprès de ses habitants et à l'extérieur de ses frontières

Le budget Communication 2018 a été construit sur la poursuite des actions engagées en 2017 en se donnant les moyens **d'assurer la valorisation de notre territoire** et en se dotant d'outils adaptés. Il s'agit de :

- créer de la confiance dans la nouvelle collectivité : informer, rassurer, écouter, expliquer, donner du sens, **permettre à nos concitoyens d'être fiers de leur région, de se l'approprier et de se projeter dans l'avenir grâce notamment aux actions déployées par notre collectivité** ;
- **faire connaître l'institution régionale** en communiquant sur les choix, les politiques engagées et sur les actions mises en œuvre (dispositifs harmonisés, redéfinis, nouvelles compétences) ;
- **valoriser les différents schémas et dispositifs régionaux** mis en œuvre auprès des acteurs du territoire et des partenaires de la Région ;
- promouvoir l'attractivité en France et à l'international du Grand Est en mettant en avant ses atouts ;
- créer ou recréer tous les supports de communication utiles à la présentation de la Région Grand Est et à la promotion des nouvelles politiques publiques.

Le budget Communication proposé s'élève à plus de **6,38 M€**, dont près de 6,37 M€ en fonctionnement, 18 000 € en investissement.

Une collectivité bien connectée pour un service public régional performant, accessible et réactif

Le schéma directeur des systèmes d'information et du numérique 2017-2021 inscrit la Région dans une dynamique de transformation ambitieuse au service de l'efficacité des politiques publiques et des usagers.

Les perspectives dressées par ce schéma et s'inscrivant dans cette dynamique sont notamment les suivantes :

- le numérique sera un support majeur pour la réalisation des politiques publiques et l'accès aux territoires ;
- de nouveaux services et la dématérialisation des processus moderniseront le fonctionnement de la Région pour la **rendre plus performante** ;
- l'innovation maîtrisée permettra **d'anticiper les transformations des services publics** et de les gérer ;
- la donnée, instrument de pilotage et de suivi des activités, créera de la valeur pour les citoyens et les partenaires de la Région.

En complément de ces perspectives ambitieuses figurent des démarches indispensables :

- la finalisation de la convergence des SI des trois sites permettra aux collaborateurs de la Région de partager des pratiques et des solutions de gestion communes ;
- l'urbanisation du système d'information et le développement de son intégration sécurisera la mise en œuvre des projets du schéma directeur.

Cette ambition se traduit par **50 projets, dont plusieurs se poursuivront ou démarreront en 2018** : finalisation du logiciel de gestion financière, mise en œuvre d'un logiciel de gestion de subvention, déploiement de la deuxième phase de l'intranet, mise en place d'un logiciel de gestion des ressources humaines.

Au-delà, des objectifs sont fixés en matière de **développement de l'administration numérique**. La Région poursuivra les projets de dématérialisation afin de fluidifier les échanges entre les différents sites et avec les usagers, notamment **en dématérialisant les demandes d'aides** pour permettre aux bénéficiaires de fournir des documents dématérialisés et leur donner la possibilité de consulter ceux produits par la Région.

Il est proposé, pour 2018, **d'inscrire une dotation globale de 5,6 M€**, dont 3 M€ en investissement et 2,6 M€ en fonctionnement.

Une gestion des ressources humaines maîtrisée et sur la voie de l'harmonisation

Quelque deux ans après la fusion des trois anciennes Régions, la politique en faveur des ressources humaines de notre collectivité constitue l'un des objectifs prioritaires de l'Exécutif régional. Elle doit permettre, tout en assurant au quotidien la mise en œuvre des compétences régionale et du service public, d'assurer l'épanouissement de nos quelques 7400 collaborateurs, de donner du sens à leur action quotidienne et de « faire Région ».

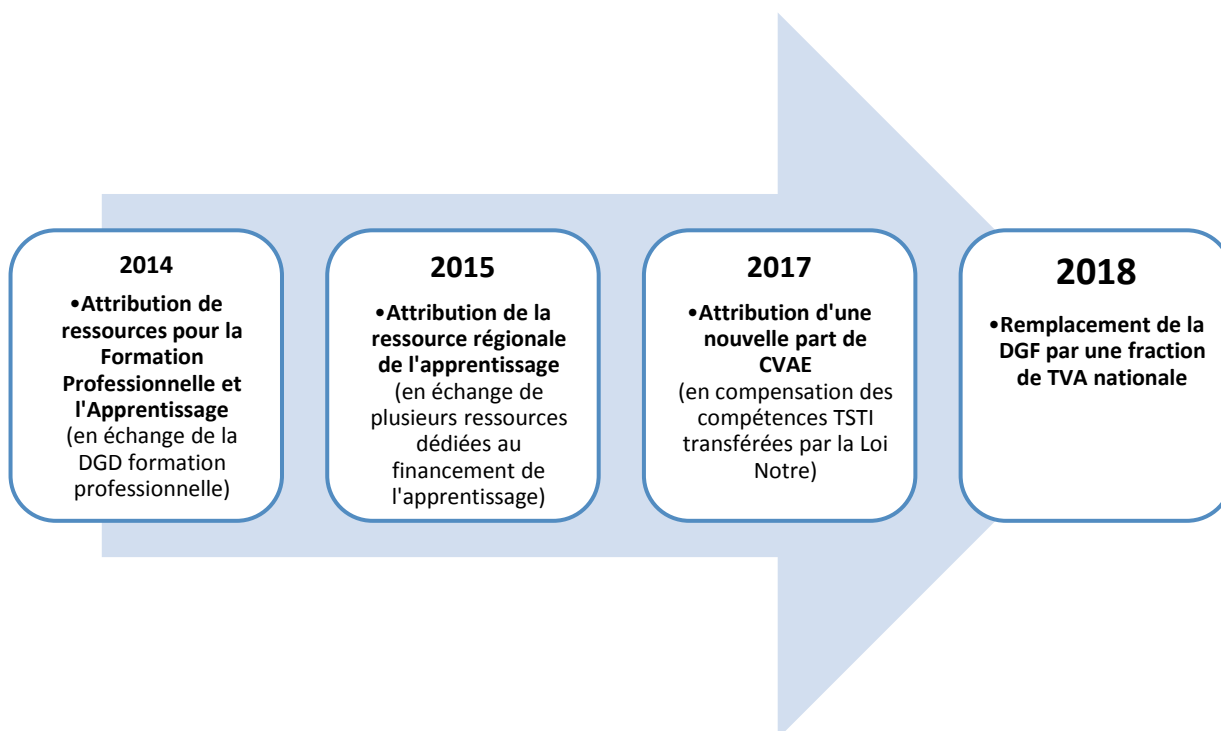
Dans ce cadre, les objectifs principaux de la politique des ressources humaines pour 2018 sont :

- dans le cadre de la fusion, poursuivre la mise en œuvre d'une politique RH claire et unifiée afin de garantir l'équité de traitement des personnel ;
- améliorer les conditions de travail et contribuer au bien-être des agents ;
- maintenir un climat social de qualité à travers un dialogue régulier avec les représentants du personnel.

Afin de mettre en œuvre ces principaux objectifs, le montant proposé pour le budget dédié aux ressources humaines pour 2018 se monte à 303 M€ en augmentation de 2,5% par rapport au budget primitif 2017.

II - Des ressources régionales en constante évolution, mais sur lesquelles les Régions n'ont presque aucun pouvoir de taux

Plusieurs réformes successives sont venues impacter les ressources régionales au cours des derniers exercices :



Ces mesures, auxquelles s'ajoute la baisse des dotations subie sur la période 2014-2017, sont venues profondément modifier la nature des ressources régionales, diminuant notamment la dépendance des Régions aux dotations versées par l'Etat.

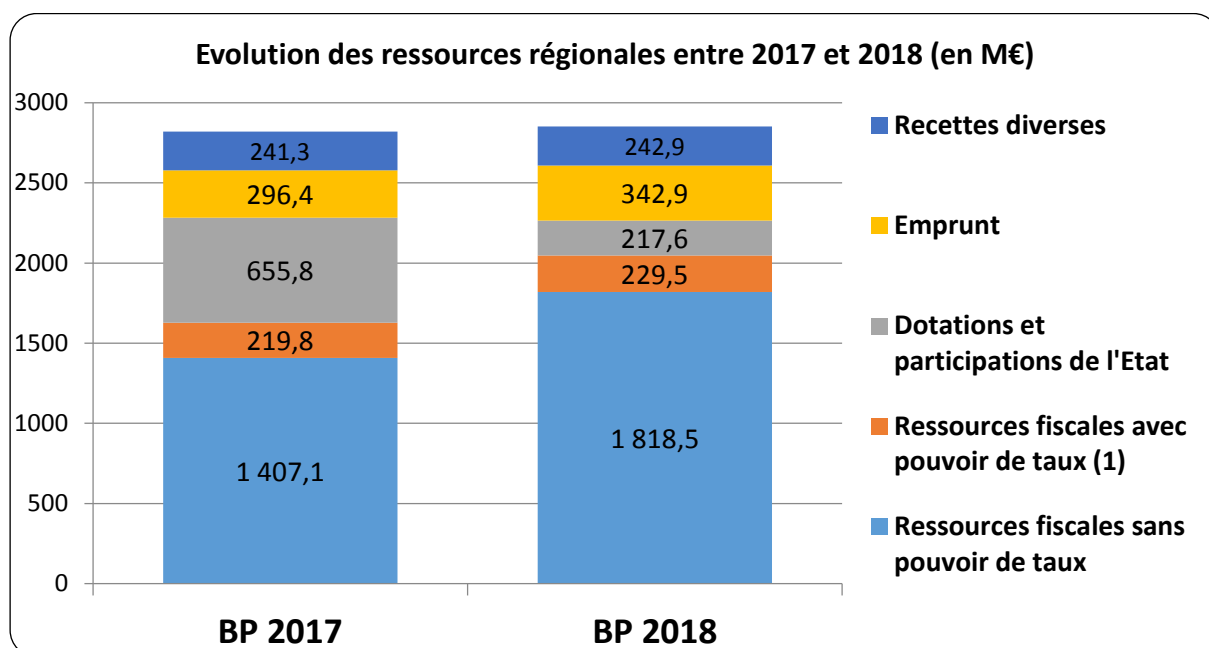
Elles permettent également de redonner du dynamisme aux ressources de la collectivité, les nouvelles ressources attribuées se substituant en effet à des concours financiers au mieux stables dans le temps.

Toutefois, toutes les nouvelles ressources attribuées aux Régions l'ont été sans donner la possibilité à ces dernières d'en moduler le taux :

- soit il s'agit de recettes pour lesquelles le taux est fixé au niveau national (la CVAE par exemple) ;
- soit il s'agit d'une part d'une ressource nationale (la TVA par exemple).

Par conséquent, la taxe sur les certificats d'immatriculation demeure le seul levier fiscal pouvant être actionné à la hausse par la Région (les tarifs de la TICPE Grenelle correspondant

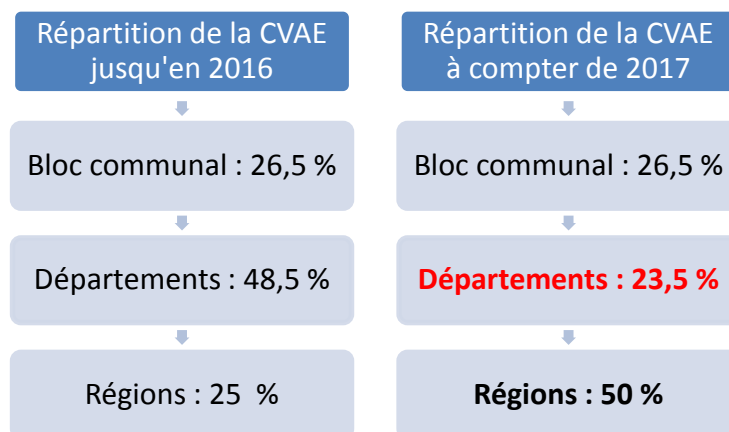
en effet aux tarifs plafonds autorisés par la Loi) : cette dernière ne représente ainsi que 6% des recettes totales de la Région au BP 2018.



(1) Les ressources fiscales avec pouvoir de taux sont constituées de la Taxe sur les certificats d'immatriculation, et de la TICPE Grenelle.

1. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), principale ressource de la Région depuis 2017

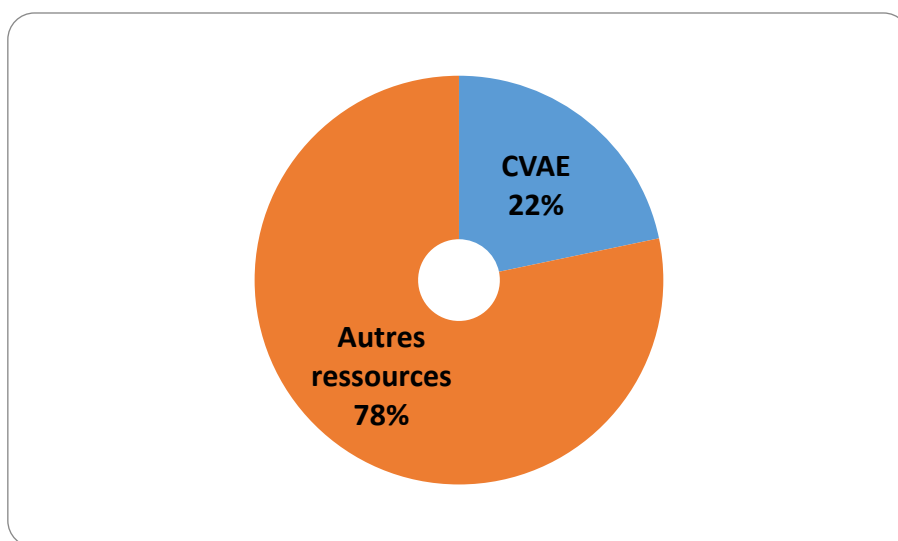
Une modification de la répartition du produit de la CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales est intervenue au 1^{er} janvier 2017, afin de prendre en compte l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi Notre).



Cette nouvelle répartition doit permettre aux Régions de bénéficier d'une ressource dynamique permettant de financer les compétences transférées dans le cadre de la loi Notre, c'est-à-dire les transports scolaires et interurbains.

Du fait d'un certain nombre de difficultés mises en avant par la Direction Générale des Finances Publiques suite à différentes évolutions réglementaires, aucune estimation provisoire du produit de la CVAE pour 2018 n'a été communiquée aux collectivités locales en août 2017. Par prudence (la CVAE étant, pour mémoire, une ressource qui se caractérise notamment par sa volatilité), l'inscription prévisionnelle effectuée dans le cadre du BP 2018 au titre de la CVAE correspond par conséquent au montant notifié pour 2017, soit 618,3 M€.

La CVAE constitue ainsi la première ressource régionale, représentant 22 % des recettes prévues au BP 2018.



La Région Grand Est devrait par ailleurs demeurer éligible au fonds de péréquation des ressources régionales en 2018. La péréquation pour 2018 va s'appuyer sur l'évolution des ressources entre 2011 et 2017, sachant qu'une évolution du dispositif est prévue dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018, au vu des résultats issus de l'application du droit constant. Seuls les 25 % historiques de CVAE devraient ainsi être pris en compte dans le calcul de la péréquation, et non la totalité du produit de CVAE perçu en 2017 par les Régions.

La Région Grand Est pourrait ainsi percevoir en 2018, au titre de ce dispositif de péréquation, un montant évalué à 16,4 M€ (contre 14,1 M€ notifiés en 2017).

2. Les ressources fiscales hors CVAE

Les ressources fiscales hors CVAE représentent globalement une inscription de recettes évaluée à près de 1 413,2 M€ au BP 2018.

a. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

L'inscription proposée au BP 2018 en matière de TICPE représente globalement 497,283 M€, et comprend plusieurs parts distinctes :

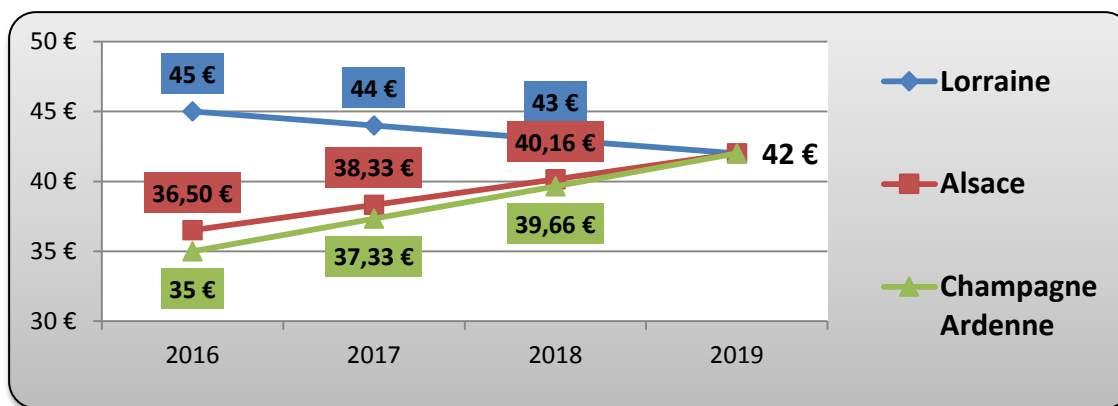
- Une part destinée à compenser les compétences transférées par l'Etat : 319,633 M€ ;
- Une première part de TICPE dont le produit dépend de la consommation de carburants, représentant 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour le super : 55,4 M€. Pour mémoire, la Région ne fixe plus depuis 2017 les tarifs afférents à cette part de TICPE ;
- La part modulable de TICPE, dite « TICPE Grenelle », laquelle est destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Cette modulation représente 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super : 54,474 M€ ;
- Une part de TICPE destinée à financer la nouvelle aide ciblée pour les entreprises de moins de 11 salariés, en remplacement de l'Indemnité Compensatoire Forfaitaire (ICF) : 22,340 M€ ;
- Une part de TICPE en compensation de l'Aide au Recrutement des Apprentis (ARA) : 8,363 M€ ;
- Une part de TICPE, d'un montant de 23,419 M€, qui, complétée de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, compose la ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage (voir ci-après) ;
- Une part de TICPE, d'un montant de 13,654 M€, qui compose, avec la nouvelle taxe d'apprentissage, la ressource régionale pour l'apprentissage (voir également ci-après).

b. La taxe sur les certificats d'immatriculation

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue la dernière ressource sur laquelle la Région peut encore déterminer le taux.

Conformément aux dispositions prévues à ce titre dans la loi de finances pour 2016, la Région Grand Est a opté, lors de la séance plénière du 30 mai 2016, pour une harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation, en retenant un tarif cible de 42 euros, et une durée d'harmonisation de 3 années.

Sur cette base, les tarifs évolueront donc de la façon suivante entre 2016 et 2019 :



Cette décision induit par conséquent, en l'état actuel de la fiscalité régionale, un gel du pouvoir de taux de la Région Grand Est jusqu'en 2019 inclus.

Par ailleurs, la Région a également souhaité harmoniser le taux d'exonération de la taxe sur les certificats d'immatriculation en faveur des véhicules propres (c'est-à-dire, les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 mentionné au 1 du tableau B de l'article 265 du code des douanes). Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, ces véhicules propres sont exonérés en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Au BP 2018, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation a été évalué à 175 M€.

c. De nouvelles ressources fiscales plus dynamiques en matière de formation professionnelle et d'apprentissage

Les Régions bénéficient, depuis 2014, de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle.

Ces ressources fiscales sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFER et Taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE, comme développé précédemment. La ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage représente une inscription globalement évaluée à 74,327 M€ au BP 2018 (dont 23,419 M€ sous forme de TICPE).

Une réforme du financement de l'apprentissage est en outre entrée en vigueur depuis 2015. Les Régions perçoivent ainsi une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (CDA, FNDMA, FNDMA-COM, DGD apprentissage hors ICF).

Cette ressource a globalement été évaluée à 157,324 M€ au BP 2018 y compris la part de TICPE précédemment évoquée (13,654 M€).

L'objectif principal de ces réformes était de permettre aux régions de bénéficier de ressources plus dynamiques. Cet objectif semble atteint si l'on observe les évolutions des produits perçus par la Région depuis leur mise en place :

	Evol 2015 / 2014	Evol 2016 / 2015	Evol 2017 / 2016
Ressources pour la FPA	+ 1,1 %	+ 2,8 %	+ 1,6 %
Ressources pour l'apprentissage	-	+ 3,3 %	+ 1,5 %

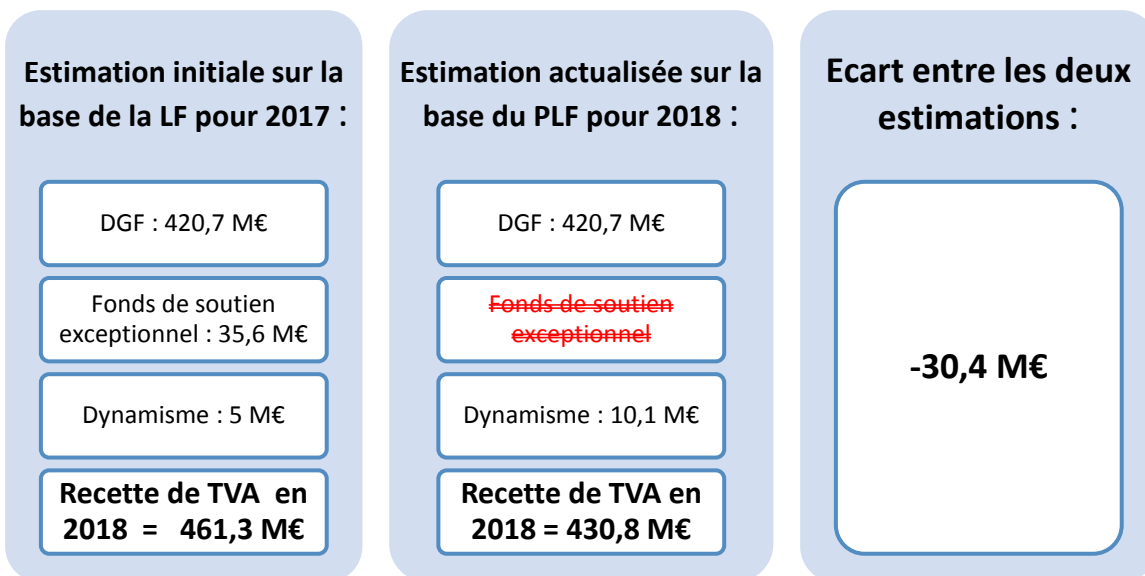
d. L'attribution d'une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en 2018, une évolution majeure

L'engagement pris par la précédente majorité présidentielle dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 a été partiellement confirmé par le nouvel exécutif : les Régions bénéficieront bien à compter de 2018, d'une fraction de la TVA en substitution de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Cette nouvelle recette intégrera en outre le dynamisme des recettes nationales de TVA, évalué pour 2018 à + 2,4 %, soit un rythme de progression supérieur à celui retenu dans nos premières estimations.

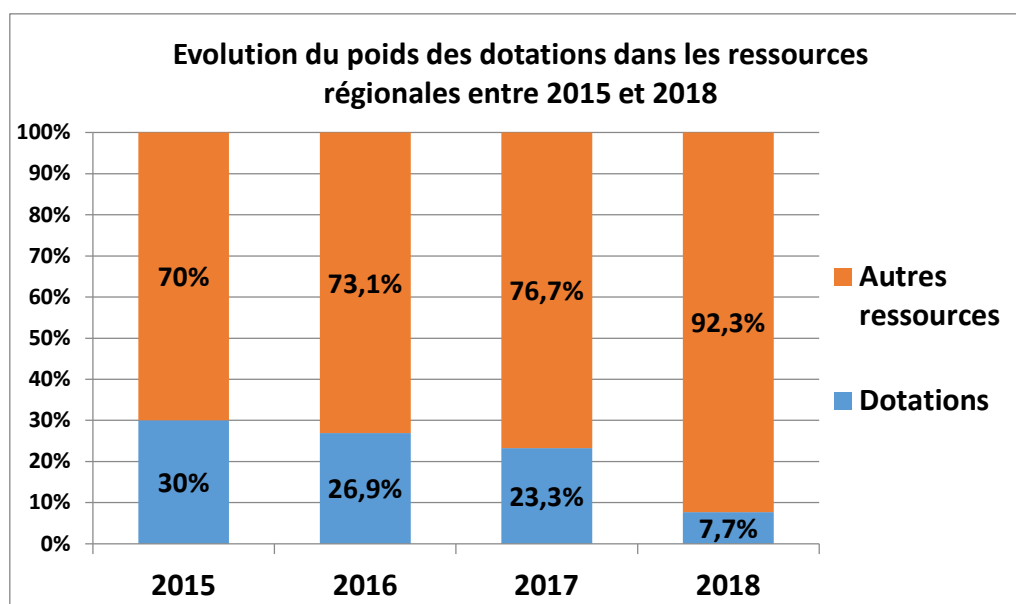
En revanche, contrairement à l'engagement pris en Loi de Finances pour 2017 (article 149), le fonds de soutien exceptionnel mis en place en 2017, et destiné à soutenir les interventions économiques des Régions, suite au transfert de cette compétence des départements vers les Régions prévu par la Loi Notre, n'entrera pas dans la base de calcul de la fraction de TVA. La perte de ressources pour l'ensemble des Régions est ainsi en 2018 de 450 M€, dont 35,6 M€ pour le Grand Est.

Entre l'estimation initiale, réalisée sur la base des éléments contenus dans la Loi de Finances pour 2017, et la nouvelle évaluation, effectuée en fonction du PLF pour 2018, la Région Grand Est perd donc 30,4 M€ en 2018, calculé comme suit :



3. Une dépendance aux dotations désormais réduite

Le poids des dotations dans les ressources régionales a fortement diminué au cours des derniers exercices :



Cette évolution résulte en premier lieu des différentes réformes précédemment évoquées, lesquelles ont principalement visé à attribuer aux Régions des ressources fiscales en échange de dotations. Le remplacement de la DGF par une fraction de TVA à compter de 2018 s'inscrit dans ce cadre.

Mais cette évolution traduit aussi la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics sur la période 2014-2017.

Pour mémoire, la baisse des concours financiers versés par l'Etat sur cette période peut être résumée de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017
Baisse des dotations aux collectivités	- 1,5 milliard d'euros	- 3,67 milliards d'euros	- 3,67 milliards d'euros	- 2,634 milliards d'euros
Part des Régions dans cette baisse des dotations	- 184 M€	- 451 M€	- 451 M€	- 451 M€
Part de la Région Grand Est dans cette baisse des dotations	- 16,367 M€	- 40,026 M€	- 39,903 M€	- 39,761 M€

La baisse des dotations, qui a été intégralement imputée sur la part forfaitaire de la DGF, a ainsi représenté une diminution de ressources de plus de 136 M€ en cumulé sur la période 2014-2017 pour la Région Grand Est.

Aucune nouvelle baisse des dotations n'est prévue en 2018. Un nouvel effort financier considérable va toutefois être demandé aux collectivités locales entre 2018 et 2022, lequel va toutefois se traduire par une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, dont la hausse sera limitée à 1,2 % par an (inflation comprise).

Des contrats seront conclus à cet effet entre les préfets et les 319 plus grandes collectivités, dont les Régions. Ces contrats seront assortis d'un mécanisme de correction, lequel reste cependant encore à définir.

Il convient enfin de noter que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) figure, comme en 2017, au sein de l'enveloppe des variables d'ajustement dans le cadre du PLF pour 2018 : ceci implique une nouvelle diminution conséquente de la ressource attendue pour 2018, estimée à 36,03 M€, contre 40,315 M€ notifiés en 2017.

Pour mémoire, la DCRTP avait été attribuée lors de la réforme de la taxe professionnelle, et était destinée à neutraliser les pertes de ressources pour les collectivités locales. L'intégration de cette dernière dans l'enveloppe des variables d'ajustement constitue ainsi une mesure particulièrement injuste puisqu'elle vient pénaliser les Régions « perdantes » de la réforme de la Taxe Professionnelle : plus les nouvelles ressources de CVAE et d'IFER étaient inférieures aux ressources fiscales antérieures, plus les montants versés pour garantir un niveau de ressources équivalent à celui avant réforme (au travers de la DCRTP et du FNGIR) étaient en effet élevés.

Le montant prévu au BP 2018 au titre des concours financiers de l'Etat s'établit globalement à 217,619 M€, comprenant en particulier, outre la DCRTP, la Dotation Générale de Décentralisation (108,870 M€) et la Dotation Régionale pour l'Equipement Scolaire (64,095 M€).

III - Les grands équilibres financiers : maintenir les grands équilibres par une gestion rigoureuse du fonctionnement afin de préserver un haut niveau d'investissement

Trois indicateurs ont été retenus pour apprécier la bonne santé financière de la Région à moyen terme.

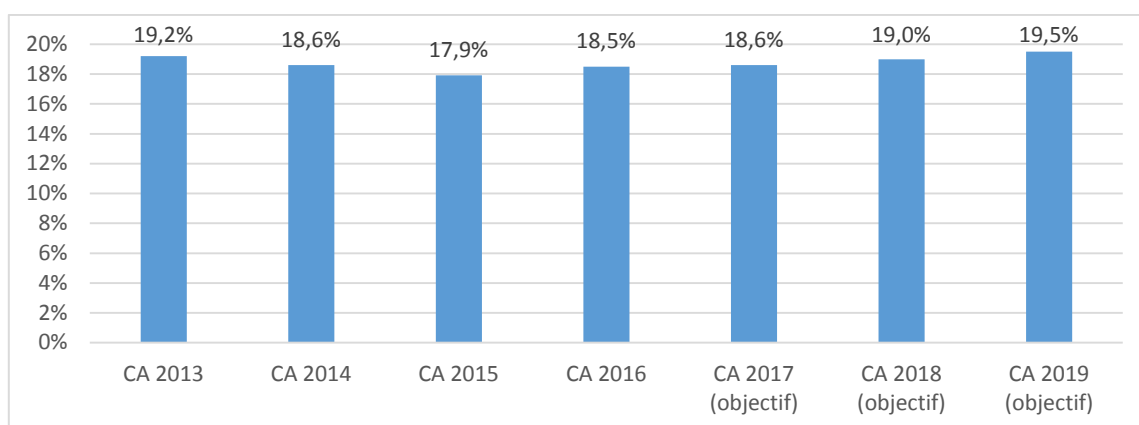
1. L'épargne brute

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Elle constitue l'excédent de fonctionnement que la collectivité peut consacrer au remboursement du capital de la dette et aux investissements.

On rapporte classiquement l'épargne brute aux recettes de fonctionnement pour afficher le taux d'épargne brute de la collectivité.

L'objectif de la collectivité est d'afficher un taux d'épargne brute de 20%, dès que possible. Fin 2016, le taux d'épargne brute était de 18,5%.

Objectif 1 : ramener le taux d'épargne brute dès que possible à 20%



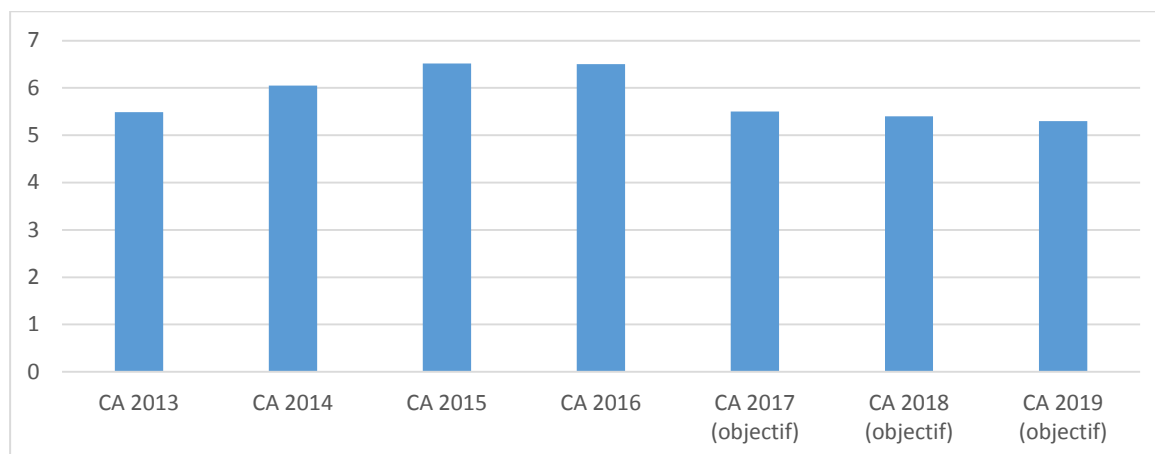
2. L'endettement

L'endettement constitue la variable d'ajustement du budget. Le ratio retenu pour évaluer son niveau est la capacité de désendettement qui rapporte l'encours de dette à l'épargne brute.

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années que prendrait le remboursement de la dette régionale si la totalité de l'épargne brute y était consacrée.

L'objectif de la collectivité est d'afficher une capacité de désendettement inférieure à 7,5 ans. Ce seuil correspond à la durée de vie moyenne des emprunts contractés. Fin 2016, la capacité de désendettement s'affiche à 6,5 ans.

Objectif 2 : une capacité de désendettement inférieure à 7,5 ans



Enfin, un troisième indicateur significatif de la santé financière de la Région, toujours à propos de la dette, est l'endettement annuel net (EAN), soit le supplément d'endettement au 31/12, après remboursement du capital de la dette. L'objectif est d'afficher un endettement annuel net de zéro.

Objectif 3 : stabiliser la dette (endettement annuel net égal à zéro M€)

